

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD



La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord.

La publication est accessible sur le site Web de la Société du Plan Nord :

plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/documentation/

ISBN : 978-2-550-86819-4 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-87258-0 (PDF)

Dépôt légal : 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2020

Crédit photo de couverture : @Enviro Foto

Lieu : Le lac Tasiujaq, Nunavik

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	4
Message du président-directeur général	5
1. L'organisation	6
1.1 L'organisation en bref	6
1.2 Faits saillants	8
1.3 Programmes d'aide financière	12
2. Les résultats	15
2.1 Plan stratégique 2016-2020	15
3. Les ressources utilisées	30
3.1 Utilisation des ressources humaines	30
3.2 Utilisation des ressources financières	31
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	32
4. États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020	33
5. Annexes – autres exigences de reddition de comptes	57
5.1 Gestion et contrôle des effectifs	57
5.2 Développement durable	58
5.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	68
5.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics	69
5.5 Gouvernance	76
5.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	92
5.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	94

Message de la présidente du conseil d'administration



L'année écoulée marque la cinquième année d'existence de la Société du Plan Nord. À titre de présidente de son conseil d'administration depuis 2015, j'ai été en mesure de constater de près toutes les réalisations de l'organisation depuis sa création.

Les sommes mises à la disposition de la Société du Plan Nord, par l'entremise du Fonds du Plan Nord, ont été utilisées pour répondre aux priorités et aux objectifs ciblés au cours des cinq dernières années. Pendant cette période, la Société a assurément réussi à mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser le développement durable du territoire nordique québécois au bénéfice des communautés qui y habitent et de l'ensemble du Québec.

Je suis donc fière et heureuse de vous présenter le rapport d'activité de la Société.

Celui-ci présente les réalisations de l'organisation au cours de l'exercice 2019-2020 et la dirige vers son prochain plan stratégique.

À la fin de 2019, la Société du Plan Nord a accueilli son nouveau président-directeur général, M. Patrick Beauchesne. L'organisation a déjà pu profiter de son expertise en matière de développement durable et de sa connaissance approfondie de l'appareil gouvernemental.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration a suivi avec attention l'implication de la Société du Plan Nord pour la poursuite des activités de Transport Ferroviaire Tshuëtin. De plus, il continue à s'intéresser de près aux avancées de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, un projet d'une grande importance pour la Société du Plan Nord depuis sa création.

Le conseil d'administration s'est également penché sur le virage numérique planifié par l'organisation. Il a approuvé le passage de la Société du Plan Nord vers l'infonuagique, une transition nécessaire pour favoriser l'agilité de l'organisation.

Le conseil s'est par ailleurs intéressé aux retombées du Fonds d'initiatives du Plan Nord qui a permis, au cours des cinq dernières années, de soutenir un grand nombre de projets sociaux, économiques et environnementaux portés par de nombreux acteurs du territoire nordique.

Finalement, je souhaite remercier tous les membres du conseil d'administration qui s'investissent dans le développement nordique. Ensemble, nous souhaitons exprimer notre gratitude à toute l'équipe de la Société du Plan Nord. L'implication et la loyauté de ses employés sont ce qui permet à la Société de poursuivre sa mission avec distinction.

La présidente du conseil d'administration,

Élizabeth Blais

Message du président-directeur général



Je suis fier de vous présenter le rapport d'activité 2019-2020 de la Société du Plan Nord, le premier que j'ai le plaisir de signer à titre de président-directeur général de la Société. Depuis le début de mon mandat, en novembre 2019, j'ai découvert une équipe dévouée dont l'expertise est essentielle pour assurer le développement durable du territoire nordique du Québec.

Le gouvernement du Québec a réitéré dans la dernière année l'importance des capacités et du savoir-faire de la Société du Plan Nord pour la réalisation de projets au nord du 49^e parallèle. La Société du Plan Nord a donc, encore cette année, participé à la concrétisation de plusieurs initiatives tangibles et structurantes pour les communautés du territoire nordique québécois.

Au cours du dernier exercice, la Société du Plan Nord a travaillé étroitement avec les représentants du Centre régional de rétablissement Isuarsivik, à Kuujjuaq, pour assurer sa réalisation. Ce centre de traitement des dépendances adapté à la culture inuite est un projet de grande importance pour les communautés du Nunavik. La Société du Plan Nord a soutenu la réalisation d'études préalables à la construction du nouveau bâtiment dont les travaux ont été lancés à l'été 2019.

En 2019-2020, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) a pu améliorer certaines de ses infrastructures et moderniser ses activités grâce à un investissement de 50 millions de dollars. Ces réalisations lui permettent de poursuivre ses opérations tout en répondant à la demande grandissante pour le transbordement de minerai.

Encore une fois cette année, le Fonds d'initiatives du Plan Nord a permis de mettre sur les rails des projets propulsés par le milieu. Au cours de l'année, plus d'une trentaine de projets ont pu voir le jour grâce à un soutien totalisant 2,9 millions de dollars.

La Société du Plan Nord a poursuivi son travail pour brancher toutes les régions nordiques du Québec à Internet haute vitesse et à la téléphonie mobile, une priorité du gouvernement. Un réseau performant est essentiel pour mettre en valeur le potentiel minier du Nord et pour assurer le bien-être des communautés. Un financement de 1,5 million de dollars de la Société du Plan Nord permettra d'installer la fibre optique jusqu'à la mine Éléonore, au nord de Chibougamau. Sur la Basse-Côte-Nord, l'ensemble du réseau sera rehaussé d'ici 2021, en partie grâce au soutien financier de la Société du Plan Nord.

Finalement, la Société du Plan Nord a été mandatée par le gouvernement pour coordonner l'élaboration du prochain Plan d'action nordique gouvernemental. Tout au long de la dernière année, de grands efforts ont été déployés afin d'unir les forces de tous les organismes gouvernementaux et des ministères pour construire une stratégie gagnante contribuant au développement socioéconomique durable au nord du 49^e parallèle. Je remercie également l'Assemblée des partenaires de la Société du Plan Nord, qui regroupe les représentants du territoire nordique, pour leur implication indispensable dans l'élaboration de ce plan gouvernemental.

Je souhaite souligner, pour terminer, l'apport de tous les employés ainsi que des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord et je les remercie d'avoir contribué à la poursuite de sa mission. Les nombreuses réalisations de la dernière année n'auraient pas pu se concrétiser sans l'engagement d'une équipe performante qui a à cœur le développement durable du territoire situé au nord du 49^e parallèle.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink that reads "P. Beauchesne". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Patrick Beauchesne

1. L'organisation

1.1 L'organisation en bref

Mission

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique du Québec. Elle le fait en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Vision

À l'horizon 2035, la Société du Plan Nord aura contribué, par son leadership, à la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

Valeurs

Après 5 ans d'existence, l'année 2019-2020 a été l'occasion, pour la Société, d'actualiser ses valeurs. Pour se faire, une approche inclusive et participative a été retenue. En effet, tant les employés que les membres du conseil d'administration de la Société ont eu l'occasion de donner leur avis sur les valeurs à retenir.

Agilité

Être flexible et réactive comme organisation publique pour répondre aux besoins particuliers du Nord et ainsi contribuer au développement durable du territoire et de ses communautés.

Concertation

Consulter et mettre de l'avant le travail d'équipe et les partenariats afin de soutenir efficacement des projets mobilisateurs et rassembleurs.

Intégrité

Agir de manière loyale et respectueuse, de façon à honorer ses engagements envers les clients, les autorités gouvernementales, ses partenaires et ses collègues.

Leadership

S'imposer comme une référence en matière de développement nordique et ainsi contribuer à la réalisation de projets concrets et bénéfiques pour les communautés concernées.

Territoire

- Le territoire nordique québécois s'étend au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent.
- Il couvre près de 1,2 million de km², soit 72 % de la superficie du Québec.
- On compte près de 130 000 habitants, dont près du tiers sont autochtones.
- On y trouve 31 communautés autochtones réparties en quatre nations (inuite, crie, innue et naskapie).
- On y trouve 32 communautés allochtones (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières).

Mandats

- Coordonner et contribuer, financièrement ou de toute autre manière, à la mise en œuvre des orientations mentionnées dans sa mission.
- Coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, les implanter ou les exploiter, seule ou en partenariat.
- Accompagner et appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique.
- Réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou y contribuer.
- Contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire nordique du Québec à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.
- Contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire nordique, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce.
- Gérer un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en biens et en services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire nordique.
- Conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet.



1.2 Faits saillants

L'approche de développement durable est la pierre angulaire des actions de la Société du Plan Nord.

Des actions diversifiées de développement durable

Contribuer au mieux-être des communautés nordiques



Credit : Société du Plan Nord

Conteneur-serre à Kuujjuaq

- > 4 100 plants de légumes et d'aromates produits en culture hydroponique
- > 3 900 plants vendus à l'épicerie Newviq'vi de Kuujjuaq
- > 200 plants offerts à des organismes communautaires

Centre régional de rétablissement Isuarsivik

- > Construction d'un immeuble à logements pour les employés et de la route d'accès au nouveau centre à Kuujjuaq

Améliorer l'accès au territoire et brancher les communautés

Infrastructures multiusagers

- > Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire
 - Près de 50 M\$ pour l'optimisation des opérations dont 12 M\$ pour des mesures liées à la conformité environnementale du site
 - Accueil d'un nouveau client
 - Manutention de 9,4 millions de tonnes de minerai
 - Augmentation de 33 % par rapport à 2018-2019
- > Transport Ferroviaire Tshiuétin
 - 1,9 M\$ pour la réfection du chemin de fer
- > Projet QcRail
 - Création de la Société ferroviaire QcRail s.e.c. pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour relier le terminal ferroviaire et maritime de Baie-Comeau au réseau ferroviaire national à Dolbeau-Mistassini

Routes sur le territoire nordique

- > Investissements de près de 100 M\$ pour la conception et la réfection de trois routes sur le territoire

Télécommunications

- > 7 120 foyers et commerces dans 13 communautés ont désormais accès à Internet haute vitesse



Soutenir les entreprises actives sur le territoire nordique

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

- Appui financier et collaboration à des actions concrètes
 - Élaboration d'un guide pratique sur la responsabilité sociale des grandes entreprises œuvrant sur le territoire nord-québécois
 - Formation d'intervenants économiques et gouvernementaux sur le territoire

Bureau de commercialisation

- Maximisation des retombées économiques et attraction d'investisseurs
 - 750 rendez-vous d'affaires lors des deux éditions de la Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et sur la Côte-Nord
 - 35 rencontres personnalisées entre 14 sociétés minières québécoises en minéraux critiques et stratégiques et 4 partenaires institutionnels ou financiers établis en Allemagne





©Société Makvik

Réduire l'empreinte environnementale au nord du 49^e parallèle

Programme visant le nettoyage de sites d'entreposage de matières dangereuses résiduelles dans les villages nordiques du Nunavik

- > Aide financière de 1 M\$ octroyée
- > 14 sites dans 14 villages nordiques nettoyés totalisant 900 barils
- > Caractérisation des sites de matières dangereuses résiduelles effectuée dans 9 villages nordiques

Des actions pour préparer l'avenir

Plan d'action nordique 2020-2023

- > Identification des priorités d'action gouvernementales en développement nordique
- > Élaboration en collaboration avec l'Assemblée des partenaires et les différents ministères et organismes gouvernementaux

Virage numérique

- > Utilisation des technologies comme levier stratégique pour permettre à la Société d'assurer plus efficacement sa mission

1.3 Programmes d'aide financière

Fonds d'initiatives du Plan Nord

Le programme Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN) vise à appuyer et à promouvoir des projets qui :

- > engendrent, d'une part, des activités économiques et, d'autre part, créent et maintiennent des emplois sur le territoire nordique;
- > favorisent le développement et le mieux-être des communautés du Nord;
- > visent la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

En 2019-2020 :

- > 38 projets ont été acceptés pour un montant de 2,9 M\$ accordé sur l'ensemble du territoire. La valeur globale des projets financés est de 7 M\$;
- > Un investissement de 1 M\$ par l'entremise du FIPN génère 2,1 M\$ en investissements supplémentaires;
- > 136 emplois auraient été créés par les projets du FIPN.

Projets phares en 2019-2020

Nunavik

Connaissances, culture et valeurs concernant le caribou migrateur

La Société Makivik a mis sur pied un projet qui a permis de documenter le savoir inuit dans huit villages nordiques du Nunavik concernant la biologie du caribou, l'utilisation de cette ressource dans l'alimentation et l'effort de prélèvement, présent et historique. L'information recueillie servira notamment à étoffer les discussions et les décisions visant à établir un plan de gestion concerté pour le caribou migrateur, espèce emblématique du Québec nordique.

La participation financière accordée provenant du FIPN est de 100 000 \$ pour ce projet.



Eeyou Istchee Baie-James

Prolongation de la saison d'activités de la Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et- Waconichi – Corporation Nibiischii

Dans le but de diversifier les produits et les services offerts par la réserve faunique, la Corporation Nibiischii a misé sur l'acquisition d'unités d'hébergement de type Coolbox pour prolonger sa saison d'activités à l'année. Ainsi, il sera possible de réserver ces unités d'hébergement en toute saison. La mission de la Corporation est de mettre en valeur le territoire à des fins touristiques en promouvant la conservation de la faune, de la flore ainsi que la richesse de la culture crie qui pourra se traduire par l'intégration de nouvelles activités (motoneige, pêche blanche, cueillette de produits forestiers non ligneux, retraite de yoga, artisanat cri, etc.) entraînant ainsi la création de nouveaux emplois. La participation financière accordée provenant du FIPN est de 100 000 \$ pour ce projet.



Credits : Cool Box - Constructions Prospère Inc.

Côte-Nord

Une expansion qui marque une intégration plus grande de la différence et une amélioration de la protection de l'environnement

La Ressource de réinsertion Le Phare, une entreprise adaptée dont une partie de sa main-d'œuvre est constituée de gens avec des limitations fonctionnelles, étend ses activités par l'ajout d'un second établissement. Le bâtiment acquis permettra à cette entreprise d'économie sociale, qui effectue le tri de matières recyclées de plusieurs localités de la Côte-Nord, d'ouvrir dans la ville de Port-Cartier un nouveau magasin de réemploi. En plus de réduire l'enfouissement et de donner une seconde vie aux matières récupérées, Le Phare pourra augmenter son offre d'emploi. La participation financière accordée provenant du FIPN est de près de 215 000 \$ pour ce projet.



Credit : Ressource de réinsertion Le Phare

Saguenay- Lac-Saint-Jean

Développement d'un protocole de contrôle de stabilité et de qualité pour la production d'une nouvelle gamme d'hydrolats

Labrador Production transforme des produits forestiers non ligneux en huiles essentielles biologiques de haute qualité. Le projet a permis à cette PME de développer une nouvelle gamme de produits: les hydrolats. L'étude réalisée a permis d'établir un protocole de stabilité et de qualité, et ce, tout au long du processus: de la récolte à l'expédition, en passant par la transformation. De nouveaux marchés sont maintenant accessibles pour cette entreprise de Girardville. La participation financière accordée provenant du FIPN est de 15 000 \$ pour ce projet.



@EnviroFoto

Programme de développement de serres communautaires

Le Programme de développement de serres communautaires a comme objectif de permettre l'installation de serres communautaires par l'octroi de subventions pour des projets de construction ou d'études de faisabilité.



Credit: Société du Plan Nord

Pour 2019-2020, quatre nouveaux projets ont été acceptés pour une aide financière totalisant 204 096 \$. En somme, quatre emplois ont été créés et neuf autres ont été maintenus. Pour cette même année, des aides financières ont été versées pour la construction ou l'amélioration de serres dans les communautés de Kuujuaq et de Kawawachikamach ainsi que dans la localité de Villebois et la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan. Des études de faisabilité à Chisasibi et à Ekuanitshit ont été faites et deux autres ont été amorcées pour les communautés de Fermont et de Radisson.

Le système de stockage de chaleur incorporé à la serre de Kuujuaq a permis un prolongement de la saison de croissance d'environ 4 semaines. Les améliorations apportées à la serre permettent de réduire la température entre le jour et la nuit tout en augmentant le nombre de degrés-jours dans la serre pour une croissance accrue des végétaux.

2. Les résultats

2.1 Plan stratégique 2016-2020

Enjeu 1: La mise en valeur du potentiel économique

ORIENTATION 1 : Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec.

Axes : Infrastructures stratégiques

Maximisation des retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec

Enjeu 2: Le développement des communautés nordiques

ORIENTATION 2 : Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant au chapitre de la mise en valeur de leur plein potentiel qu'à celui de leurs conditions de vie.

Axe : Accompagnement des communautés

Enjeu 3: La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

ORIENTATION 3 : Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Axe : Environnement et biodiversité

Enjeu 4: Une gouvernance performante

ORIENTATION 4 : Mettre en place au sein de la Société une gouvernance efficace permettant de réaliser la mission du Plan Nord.

Axes : Implantation d'une approche globale, intégrée, cohérente et responsable

Déploiement de la Société du Plan Nord

1

La mise en valeur du potentiel économique

ORIENTATION 1

METTRE EN VALEUR DE MANIÈRE RESPONSABLE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ DU NORD QUÉBÉCOIS AU PROFIT DES POPULATIONS QUI Y HABITENT ET DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.

Axe : Infrastructures stratégiques

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
1.1 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES PORTS STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES UTILISATEURS.	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 Accès aux infrastructures portuaires de Pointe-Noire, pour tous les utilisateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures portuaires de Pointe-Noire accessibles et opérationnelles d'ici à juin 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible atteinte en 2016-2017
	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.2 Volume d'affaires des infrastructures portuaires soutenues sur le territoire du Plan Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume d'affaires aux infrastructures portuaires du territoire du Plan Nord en croissance d'ici à 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible atteinte en 2019-2020

Depuis l'acquisition de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) par la Société du Plan Nord, des travaux importants ont permis non seulement l'accueil de nouveaux clients dès 2016, mais surtout une importante croissance du volume d'affaires.

Le volume de concentré de minerai de fer manutentionné à la SFPPN a augmenté chaque année depuis la reprise des activités. En 2016-2017 et 2017-2018 respectivement, près de 250 000 et 1 million de tonnes de minerai de fer ont été manutentionnées. Après avoir atteint 7 millions de tonnes en 2018-2019, la SFPPN a obtenu un volume de plus de 9 millions de tonnes en 2019-2020 grâce à l'arrivée d'un nouveau client de long terme. La SFPPN prévoit à nouveau une augmentation des volumes transbordés pour 2020-2021.

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
1.2 AUGMENTER LA CAPACITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA DESSERTE FERROVIAIRE ENTRE LA FOSSE DU LABRADOR ET LE PORT DE SEPT-ÎLES.	• 1.2.1 Solution optimale définie.	• Solution optimale retenue d'ici à 2018.	• Cible atteinte en 2017-2018
	• 1.2.2 Solution en cours d'implantation.	• Solution en cours d'implantation d'ici à 2020.	• Cible atteinte en 2018-2019

La solution établie en 2017-2018 consiste à utiliser de façon optimale des infrastructures aménagées sur le territoire qui sont en mesure de répondre, à court terme, à la demande des sociétés minières.

Le chemin de fer Arnaud relie les installations de Pointe-Noire au chemin de fer Quebec North Shore & Labrador, lequel dessert la fosse du Labrador. Pour le secteur minier, la desserte ferroviaire doit être reliée à des équipements de transbordement qui ont la capacité d'absorber les volumes destinés à l'exportation. À cet effet, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire a investi dans la mise en œuvre de la solution par la connexion de ses deux cours de transbordement, situées à l'extrémité sud du chemin de fer Arnaud, jusqu'au quai multiusager du port de Sept-Îles. Depuis le début de 2020, les deux cours sont connectées. La connexion de ces deux cours représentait le chaînon manquant dans le désenclavement du quai multiusager du port de Sept-Îles permettant d'augmenter la capacité et l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la fosse du Labrador et le port de Sept-Îles.

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
1.3 SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES VERTES POUR LES COMMUNAUTÉS ET LES ENTREPRISES.	• 1.3.1 Plan d'action élaboré.	• Plan d'action élaboré en 2016.	• Cible atteinte en 2016-2017
	• 1.3.2 Projet pilote réalisé.	• Un projet pilote réalisé en 2017.	• Cible atteinte en 2017-2018
	• 1.3.3 Nombre de projets réalisés.	• 3 projets supplémentaires réalisés d'ici à 2020.	• Cible atteinte en 2019-2020

La Société du Plan Nord a soutenu différents projets de développement d'énergies vertes en 2019-2020.

À Kuujuaq, une étude de préféabilité visant à déterminer le design préliminaire des installations à construire en vue de la valorisation énergétique des matières résiduelles municipales a été effectuée. La construction d'un incinérateur qui fonctionne en continu et d'un mini-réseau de chaleur permettant d'utiliser la chaleur produite pour chauffer une future serre commerciale et plusieurs autres bâtiments est recommandée. Ces infrastructures permettraient de diminuer la consommation de diesel et les émissions de GES correspondantes, en plus de diminuer le brûlage à ciel ouvert des matières résiduelles.

À la suite de l'appel de projets lancé en août 2018 par la Société du Plan Nord et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour desservir la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié (GNL), deux programmes d'aide ont été lancés en 2019-2020 par le MERN. Ces programmes permettent de soutenir une partie des investissements que les grands établissements industriels devront assumer pour se convertir à un approvisionnement en gaz naturel à partir d'une solution de desserte en gaz naturel liquéfié. En comparaison avec les sources d'énergie fossile actuellement utilisées, la conversion au GNL permet de réduire substantiellement les émissions de GES.

La Société a soutenu financièrement le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) pour la réalisation d'un sondage afin d'établir un portrait énergétique actuel des résidents en territoire public. En plus de ce portrait, un diagnostic concret sur un échantillon représentatif (chalets, pourvoies, zecs, etc.) sera réalisé pour estimer le potentiel en sources d'énergies renouvelables.

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
1.4 AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	<ul style="list-style-type: none"> 1.4.1 Nombre de nouvelles communautés desservies par la fibre optique. 1.4.2 Nombre de volets du plan directeur de télécommunications du Plan Nord réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> 5 nouvelles communautés desservies par fibre optique à partir de 2018. 3 volets complétés d'ici à 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible atteinte en 2019-2020 Cible atteinte en 2019-2020

En 2018-2019, deux volets du plan directeur de télécommunications étaient terminés. L'année 2019-2020 a permis l'achèvement d'un troisième volet, soit le raccordement du secteur de Schefferville à la fibre optique, lequel s'est terminé à la fin de 2019.

En effet, en décembre 2019, les communautés de Schefferville, de Matimekush-Lac John et de Kawawachikamach ont été connectées par la fibre optique. Environ 200 maisons, commerces et établissements ont maintenant accès à Internet haute vitesse. La Société a appuyé la réalisation du projet avec une aide financière de 5 M\$.

Un quatrième volet s'est ajouté au plan directeur, soit le projet de rehaussement des télécommunications sur la Basse-Côte-Nord. Celui-ci est en cours de réalisation et, au 31 mars 2020, 7 communautés avaient accès à Internet haute vitesse et à un réseau mobile : Brador, Middle Bay, Pakuashipi, Saint-Augustin, Vieux-Fort, Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon. Les travaux se poursuivront à l'été et à l'automne 2020 afin de les finaliser. La Société contribue à hauteur de 11M\$ au rehaussement du réseau Internet de la Basse-Côte-Nord.

Finalement, un autre projet est en cours de réalisation sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James (EIBJ). Il consiste à la mise en place d'un réseau de fibre optique jusqu'à la maison en Jamésie. À l'été et à l'automne 2019, les communautés de Chibougamau, de Chapais et de Matagami ont été branchées : 4 849 maisons et commerces ont maintenant accès à Internet haute vitesse. La communauté de Lebel-sur-Quévillon devrait être branchée dans les prochains mois. La Société du Plan Nord appuie le projet avec une contribution de 6,7M\$.

En somme, en 2019-2020, la Société du Plan Nord a soutenu des projets de télécommunications sur le territoire qui ont permis le branchement de 13 nouvelles communautés.

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
1.5 FAVORISER LE PARTAGE DE TOUT TYPE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LEUR FINANCEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES PRINCIPAUX UTILISATEURS.	• 1.5.1 Orientations entérinées et en vigueur.	• Orientations entérinées d'ici à décembre 2016.	• Cible atteinte en 2018-2019
	• 1.5.2 Nombre de projets en partenariat soutenus.	• 3 projets soutenus d'ici à 2020.	• Cible atteinte en 2016-2017

En mars 2018, une enveloppe de 10 M\$ soutenant la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique a été réservée à la Société du Plan Nord dans le cadre du budget 2019-2020. Cette enveloppe mise à la disposition de la Société permet la mise en place d'infrastructures bénéficiant à plusieurs projets remplissant les conditions suivantes : l'infrastructure doit servir à plus d'un projet; elle doit offrir un potentiel de développement économique et être acceptable pour les populations locales et autochtones concernées; et elle doit offrir une perspective de rendement ou un horizon de remboursement acceptable pour le gouvernement.

En 2019-2020, la Société du Plan Nord a versé une contribution financière remboursable convertible en actions de Transport ferroviaire Tshuetin, pour la somme totale de 1,9 M\$, afin de la soutenir dans la mise en œuvre du plan de réhabilitation de son chemin de fer. Cette ligne ferroviaire est le seul lien terrestre reliant la région de Schefferville au reste de la Côte-Nord. Elle permet de transporter des passagers, des marchandises et du minerai de fer.

Axe : Maximisation des retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
1.6 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PLAN NORD.	• 1.6.1 Bureau de commercialisation mis en place.	• Bureau de commercialisation mis en place en 2016.	• Cible atteinte en 2016-2017
	• 1.6.2 Activités de démarchage réalisées auprès d'investisseurs.	• 3 activités de démarchage annuelles réalisées auprès d'investisseurs.	• Cible annuelle atteinte
	• 1.6.3 Nombre d'entreprises implantées ou ayant réalisé un projet sur le territoire.	• 5 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2018. • 10 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2020.	• Cible atteinte en 2018-2019 • Cible atteinte en 2019-2020

Le Bureau de commercialisation, avec son équipe déployée à travers le siège social à Québec et les bureaux régionaux (Sept-Îles, Baie-Comeau, Roberval et Chibougamau), interagit avec les acteurs économiques locaux et régionaux pour favoriser : l'émergence de projets majeurs; le développement d'initiatives entrepreneuriales dans une perspective de diversification économique; et l'établissement de liens d'affaires durables entre les fournisseurs locaux et les donneurs d'ordres des secteurs publics et privés dans le but de maximiser les retombées économiques des investissements réalisés sur le territoire.

Ainsi, le Bureau de commercialisation se positionne comme étant un point de contact privilégié des promoteurs de projets structurants sur le territoire nordique dans leur recherche de fournisseurs régionaux et d'interlocuteurs au sein de l'appareil gouvernemental, et ce, tant pour le soutien financier que pour l'obtention d'autorisations ou de permis.

En 2019-2020, le Bureau de commercialisation a notamment réalisé des interventions auprès des fournisseurs locaux afin de les amener à prendre une part croissante des occasions d'affaires que représentent les contrats publics et privés qui sont disponibles sur le territoire. Cet accompagnement a pris plusieurs formes : accès à l'information sur les contrats publics et privés; mise en relation directe avec les donneurs d'ordres (ex. : Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs à Chibougamau puis à Sept-Îles); soutien à leur offre de services, soit par la formation ou encore par le partenariat avec d'autres entreprises (ex. : activité de maillage d'affaires Nord-Sud à Baie-Comeau).

Quatre activités de démarchage auprès d'investisseurs étrangers et de partenaires stratégiques ont également été réalisées en 2019-2020. Il convient de souligner les rencontres avec des investisseurs dans le cadre du SME's 7th Annual Current Trends in Mining Finance Conference à New York et de la convention annuelle de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) à Toronto. Par ailleurs, le Bureau de commercialisation a participé à deux missions gouvernementales sur le thème des minéraux critiques et stratégiques, une en Allemagne et l'autre à Washington. En suivi à la mission de prospection en Allemagne, le Bureau de commercialisation, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), a organisé dans le cadre de Québec Mines + Énergie 2019 une session sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS). En complément de cette session, le Bureau a organisé plus de 30 rencontres entre des promoteurs de projets en MCS au Québec et des partenaires financiers et stratégiques allemands.

En ce qui concerne l'implantation d'entreprises, GPU.^{one}, une société montréalaise, a mis sur pied, à Baie-Comeau le premier centre de données en territoire nordique. De plus, deux projets ayant bénéficié d'un soutien financier de la Société ont été réalisés. Recyclage Ungava a achevé le développement d'une technologie de compression et de conditionnement des matières résiduelles et un projet pilote a été mené sur le territoire. Labrador Production, de Girardville, un producteur d'huiles essentielles, a implanté un nouveau procédé de production d'hydrolats garantissant la qualité de cette nouvelle gamme de produits dans le transport pour ses marchés d'exportation.

Ainsi le nombre d'entreprises implantées ou ayant réalisé un projet sur le territoire depuis la création du Bureau de commercialisation en 2016 dépasse l'objectif qui était fixé à 10.

2

Le développement des communautés nordiques

ORIENTATION 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD, TANT AU CHAPITRE DE LA MISE EN VALEUR DE LEUR PLEIN POTENTIEL QU'À CELUI DE LEURS CONDITIONS DE VIE.

Axe : Accompagnement des communautés

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
2.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES.	<ul style="list-style-type: none"> 2.1.1 Nombre de projets soutenus par le Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN). 	<ul style="list-style-type: none"> Un minimum de 8 projets soutenus par le FIPN par année. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible annuelle atteinte
	<ul style="list-style-type: none"> 2.1.2 Nombre de communautés ayant optimisé leur développement socioéconomique. 	<ul style="list-style-type: none"> 3 communautés par année ayant optimisé leur développement socioéconomique. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible annuelle atteinte

En 2019-2020, par l'intermédiaire du programme FIPN, la Société du Plan Nord a accepté de fournir une aide financière pour 23 projets visant à soutenir le développement des communautés. Entre 2015-2020, ce sont 144 projets qui ont été acceptés dans le cadre du FIPN et qui avaient comme objectif le développement des communautés.

8 communautés ont été soutenues en 2019-2020 à travers leur développement socioéconomique par l'intermédiaire du FIPN. Entre 2015-2020, ce programme a permis d'aider 35 communautés à optimiser leur développement socioéconomique.

Quant au Programme de développement de serres communautaires, il a soutenu 8 communautés à travers leur développement socioéconomique en 2019-2020 : 4 projets ont été acceptés au cours de l'année et 12 au total depuis le début de son existence.

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
2.2 MESURER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES POPULATIONS DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES.	• 2.2.1 Outil développé.	• Outil développé à partir de 2017.	• Cible non atteinte
	• 2.2.2 Évaluation des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord.	• Évaluation bisannuelle des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord à partir de 2018.	• Cible non atteinte

Le comité interministériel sur la démographie a trouvé un outil de projection démographique en 2017-2018. Cependant, celui-ci ne fut pas retenu en raison de l'évolution des besoins. Les évaluations des changements démographiques et des mouvements de populations du Nord n'ont pu être produites par la Société.

En ce qui concerne l'évolution démographique des populations des communautés nordiques, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit, en 2019-2020, le document suivant, venant combler en partie les besoins de la Société du Plan Nord : *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066, édition 2019.*

Objectif	Indicateurs	Cible	Résultat 2019-2020
2.3 FAVORISER L'EMPLOI DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	• 2.3.1 Nombre d'initiatives mises en place.	• 5 initiatives réalisées annuellement.	• Cible annuelle atteinte
	• 2.3.2 Nombre d'emplois créés ou maintenus à la suite de ces initiatives.		

En plus des investissements financiers qui ont permis à la Société du Plan Nord de créer des emplois en territoire nordique, celle-ci prend part à différents comités et travaille à la mise en œuvre d'événements qui visent le développement de projets ou l'attraction de la main-d'œuvre afin de favoriser l'emploi dans les communautés du territoire. Voici quelques exemples de comités et de conseils auxquels elle prend part :

- Comité Côte-Nord Trouvez votre espace;
- Table sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre de la MRC de Sept-Rivières;
- Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord;
- Mission sur le développement coopératif à Eastmain pour les communautés côtières d'Eeyou Istchee Baie-James.

La cinquième année d'activité de la Société du Plan Nord s'inscrit dans la finalisation du Plan d'action 2015-2020 du Plan Nord à l'horizon 2035 et celle de son programme Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN). C'est dans cette perspective que pour cette dernière année du programme, un seul appel à projets a été lancé dans l'objectif d'assurer la finalisation des projets débutés les années précédentes. L'appel à projets a permis à la Société de donner son appui à 38 projets structurants dans les communautés du territoire nordique illustrés par la création de près de 136 emplois (temps plein, temps partiel et saisonniers). Grâce au Programme de développement de serres communautaires (PDSC), 4 nouveaux projets porteurs ont été soutenus sur l'ensemble du territoire nordique en 2019-2020. Quatre emplois sont ainsi créés.

Pour sa part, l'augmentation importante du volume de minerai manutentionné sur le site de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) a permis la création de près de 80 emplois, portant le nombre total d'employés à 220 au 31 mars 2020.

Enfin, la Société génère 18 emplois dans ses quatre bureaux régionaux.

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
2.4 ATTÉNUER LES EFFETS ASSOCIÉS AU NAVETTAGE AÉROPORTÉ (FLY-IN/FLY-OUT).	• 2.4.1 Mesure des effets.	• Première mesure des effets en 2017.	• Cible atteinte en 2017-2018
		• Deuxième mesure des effets en 2020.	• Cible atteinte en 2019-2020
	• 2.4.2 Implantation d'initiatives.	• Implantation d'initiatives à partir de 2017.	• Cible atteinte en 2017-2018

La Société du Plan Nord a soutenu plusieurs projets visant à développer une meilleure compréhension des conséquences qu'engendre la pratique du navettage aéroporté. Les effets négatifs étant vécus par des groupes sociaux ciblés, particulièrement les femmes, les projets de recherche soutenus financièrement par la Société ont été menés par des organismes régionaux qui se consacrent à l'amélioration des conditions quotidiennes de vie de leurs citoyennes.

Une première étude, dirigée en partenariat par le Regroupement des femmes de la Côte-Nord et la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord de l'Université Laval, visait à répondre à la question suivante : quels sont les effets du navettage aéroporté sur les femmes et les communautés de la Côte-Nord? Le rapport de recherche a été publié en juin 2019 et a été largement diffusé, tant par l'intermédiaire des réseaux des partenaires et leurs plateformes (site Web et médias sociaux) que dans des événements de diffusion des connaissances tels que des congrès et des colloques au Québec, au Canada et à l'international.

Une deuxième étude, menée par le Comité condition féminine Baie-James, toujours en collaboration avec la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord de l'Université Laval, est presque terminée et vise à mieux saisir les effets du navettage aéroporté sur les femmes et les communautés de la Jamésie. Le rapport de recherche sera publié prochainement, alors que les retards causés par le confinement pourront être rattrapés par l'équipe de recherche.

La Société du Plan Nord collabore finalement à un projet de recherche mené par le Conference Board of Canada et son Centre pour le Nord, visant à illustrer les effets économiques et sociaux du navettage aéroporté au pays. Le Québec fait partie des études de cas qui permettront d'approfondir les effets du phénomène.

À titre de planification et de mise en œuvre d'initiative porteuse, la Société du Plan Nord a soutenu financièrement et contribué à la création du tout premier guide québécois à l'intention des collectivités et des entreprises de la Côte-Nord pour les accompagner à faire face au navettage aéroporté. Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord a mené les travaux entourant la production du guide. Cet outil ne vise d'aucune façon à encourager la pratique du navettage aéroporté; son objectif est plutôt de montrer les solutions qui permettront d'éviter d'y recourir le plus possible. Soutenir l'embauche locale et les actions favorisant la vitalité et l'occupation du territoire fait partie des solutions présentées dans le guide. Le document illustre également les bonnes pratiques permettant de prévenir les effets négatifs de cette stratégie industrielle sur les communautés et les groupes les plus vulnérables. Le guide a été achevé et mis en ligne en mars 2020. Son lancement officiel a été reporté à l'automne 2020 dû à la crise sanitaire de la COVID-19.

3

La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

ORIENTATION 3

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DISTINCTIVE DU NORD QUÉBÉCOIS EN S'ASSURANT DE METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DEVANT PERMETTRE DE CONSACRER, D'ICI À 2035, 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD À DES FINS AUTRES QU'INDUSTRIELLES, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ.

Axe : Environnement et biodiversité

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
3.1 CONTRIBUTER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE.	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.1 Pourcentage du territoire du Plan Nord consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> 50 % en 2035, dont 20 % d'aires protégées en 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible non atteinte

Le territoire nordique compte actuellement 15,1 % d'aires protégées sur l'objectif de 20 %, en tenant compte des territoires désignés et de ceux en processus de désignation. Des démarches intensives ont été réalisées depuis 2018, plus particulièrement au Nunavik et en Eeyou Istchee Baie-James, qui permettront de se rapprocher de la cible au cours de la prochaine année. En ce qui concerne la conservation de 30 % résiduel du territoire, les travaux du Groupe de travail 30 % se sont poursuivis. L'atteinte de ces deux cibles est fondée sur un partenariat étroit avec les différents acteurs concernés du territoire. L'établissement et le maintien de ce partenariat nécessitent de poursuivre le travail au-delà de 2020 pour assurer la solidité des résultats et un haut degré d'acceptabilité sociale.

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
3.2 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL.	• 3.2.1 Stratégie et plan d'action élaborés.	• Stratégie et plan d'action élaborés d'ici à décembre 2016.	• Intégré au PADD 2017-2020
	• 3.2.2 Pourcentage du plan d'action réalisé en 2018 et 2020.	• 50 % du plan d'action réalisé en 2018.	• Intégré au PADD 2017-2020
		• 100 % du plan d'action réalisé en 2020.	• Intégré au PADD 2017-2020

Les actions environnementales de la Société visées par cet objectif ont été intégrées à son Plan d'action de développement durable 2017-2020 (PADD 17-20). La Société est tenue, comme tous les ministères et les organismes de l'administration publique, de se doter d'un PADD démontrant sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui comprend un volet environnemental. Cette façon de faire est cohérente avec les pratiques souhaitées par le gouvernement en matière de développement durable et conjugue l'administration de deux exercices. La reddition de comptes relative au PADD 17-20 se trouve à la section 5.2 sur le développement durable du rapport d'activité.

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
3.3 SOUTENIR LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.	• 3.3.1 Nombre de projets soutenus.	• 5 projets soutenus annuellement.	• Cible annuelle atteinte

En 2019-2020, la Société du Plan Nord a contribué à la réalisation de 2 projets à caractère environnemental, en matière d'énergie et de gestion des matières résiduelles par l'intermédiaire du Fonds d'initiatives du Plan Nord. Depuis 2015, ce sont 34 projets en matière de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité qui ont été soutenus par l'intermédiaire de ce programme.

Le Programme visant le nettoyage des sites d'entreposage des matières dangereuses résiduelles dans les villages du Nunavik (PMD) a financé, en 2019-2020, des activités de nettoyage dans cinq villages nordiques : Puvirnituq, Tasiujaq, Aupaluk, Kuujuarapik et Kangiqsujuaq. De plus, ce programme a financé la caractérisation des matières dangereuses résiduelles accumulées dans neuf villages, soit Kangiqsujuaq, Kangiqsualujuaq, Kangirsuk, Quaqtac, Salluit, Ivujivik, Akulivik, Inukjuak, Umiujaq. L'aide financière accordée, pour les réalisations mentionnées, était de 1M\$ et la valeur totale des projets soutenus se chiffre à 1,16 M\$.

4

Une gouvernance performante

ORIENTATION 4

METTRE EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ UNE GOUVERNANCE EFFICACE PERMETTANT DE RÉALISER LA MISSION DU PLAN NORD.

Axe : Implantation d'une approche globale, intégrée, cohérente et responsable

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
4.1 POSITIONNER LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD COMME ACTEUR CLÉ, TANT AUPRÈS DE SES PARTENAIRES DU TERRITOIRE, QU'AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER.	<ul style="list-style-type: none"> 4.1.1 Coordination des activités des ministères et des organismes prévues dans le Plan Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> 12 ententes conclues avec les ministères et les organismes d'ici à juin 2016 et par la suite, suivi effectué annuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible annuelle atteinte
	<ul style="list-style-type: none"> 4.1.2 Modulation des normes et des réglementations applicables sur le territoire du Plan Nord pour tenir compte de ses réalités particulières. 	<ul style="list-style-type: none"> 3 interventions annuellement auprès des ministères et organismes. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible annuelle atteinte
	<ul style="list-style-type: none"> 4.1.3 Participation active des populations autochtones et locales ainsi que des partenaires à la démarche du Plan Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un taux minimal de participation de 85 % à l'Assemblée des partenaires. Une réunion annuelle par table autochtone active. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible non atteinte Cible annuelle non atteinte
	<ul style="list-style-type: none"> 4.1.4 Taux de notoriété de la Société du Plan Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de notoriété de la Société du Plan Nord amélioré par rapport au taux d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> Cible non atteinte

En juin 2016, 12 ententes étaient conclues avec les ministères et les organismes (MO). Au 31 mars 2020, c'est maintenant 15 ententes qui permettent la mise en œuvre de 37 des 91 priorités d'action du Plan Nord à l'horizon 2035, Plan d'action 2015-2020. Pour l'année 2019-2020, la Société du Plan Nord a investi un montant de 50,9 M\$ pour la réalisation de ces priorités d'action.

Le 31 mars 2020, à la suite des travaux effectués au cours des dernières années par le comité Ressources humaines de la Conférence administrative régionale du Nord-du-Québec, le Conseil du trésor a modifié l'annexe 1 de la Directive concernant les emplois occasionnels de la fonction publique (RPG 1.3.3.1.) (voir par. 51° de l'annexe 1 à la p. 9). Ainsi, il est désormais

possible d'octroyer un contrat occasionnel de plus de 55 jours (par exemple : contrat occasionnel de deux ans) à un individu qui n'est pas inscrit sur une liste de déclaration d'aptitudes (LDA) ou dans une banque de personnes qualifiées. Cette exception s'applique sur l'ensemble du territoire du Nord-du-Québec, incluant celui de la ville de Chibougamau, ce qui n'était pas le cas antérieurement. La Société du Plan Nord a fait office de porte-parole auprès du SCT dans ce dossier.

Par ailleurs, la Société du Plan Nord a grandement contribué aux travaux entourant l'élaboration du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, lancé par le gouvernement fédéral le 10 septembre 2019. De façon générale, la perspective de réduire les écarts socioéconomiques entre le nord et le sud du Canada et d'offrir un accès équitable aux services, pour tous les citoyens du Nord canadien, constitue la trame de fond proposée par le Cadre. L'élaboration conjointe de ce nouveau cadre s'est avérée l'occasion d'orienter les changements à venir dans le Nord et l'Arctique québécois en collaborant avec les gouvernements et les organisations autochtones du Nord. La préoccupation pour la Société a été de considérer un Nord plus large, dans la perspective de pouvoir répondre aux besoins du Nunavik. Cette demande a été prise en considération puisque le Cadre indique clairement que le Nunavik est compris dans la définition de l'Arctique retenue. Cette reconnaissance permettra certainement aux communautés inuites du Québec de bénéficier des futures retombées du Cadre, notamment en rendant le Nunavik admissible à d'éventuels programmes de financement fédéral.

La Société du Plan Nord a émis deux avis concernant les projets de réglementation suivants :

- Projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR);
- Plan pour une économie verte.

Ces avis ont été transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

L'Assemblée des partenaires s'est réunie à trois reprises. Il s'agit de la première fois depuis sa création en 2015 qu'elle se rassemble aussi souvent. Ces rencontres ont porté essentiellement sur l'élaboration d'un nouveau Plan d'action nordique gouvernemental. Le ministre responsable de la Société du Plan Nord a participé à deux de ces trois rencontres pour travailler avec les membres sur leurs priorités et sur ses orientations. Le taux de participation a atteint 59 % à la rencontre du 19 juin 2019, 66 % à la rencontre du 22 novembre 2019 et 56 % à la rencontre du 10 mars 2020.

Aucune table autochtone ne s'est réunie au cours de la dernière année. Toutefois, la SPN a rencontré, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones, les quatre nations autochtones à plusieurs reprises en 2019-2020.

Sur la question de la notoriété, la Société a commandé, à l'automne 2015, un sondage afin d'évaluer la notoriété et la perception des Québécois à l'égard du Plan Nord. Pour suivre l'évolution du taux de notoriété de la Société, le même sondage a été réalisé à l'automne 2017. Les résultats des deux sondages n'ont pas permis d'observer l'amélioration du taux de notoriété de la Société voulu. Ainsi, il a été décidé de ne pas répéter l'exercice en 2019, mais plutôt d'opter pour un sondage qui permettrait de mesurer le taux de satisfaction de la clientèle (promoteurs et partenaires) de la Société. Le sondage n'a pas été réalisé puisqu'une démarche plus complète de satisfaction à la clientèle sera intégrée au prochain plan stratégique de la Société du Plan Nord.



Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
4.2 FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LEUR APPLICATION AU PROFIT DU TERRITOIRE.	• 4.2.1 Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés.	• Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés d'ici au 31 mars 2017 et en assurer la mise à jour.	• Cible atteinte en 2019-2020
	• 4.2.2 Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec.	• Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec d'ici à 2018.	• Cible atteinte en 2018-2019

Au cours de la dernière année, la Société a participé aux rencontres du comité directeur de l'Institut nordique du Québec (INQ), ce qui lui a permis de cibler et d'intégrer les besoins des acteurs clés de la recherche nordique et arctique dans la définition du soutien offert en matière de développement des connaissances, au bénéfice du territoire et des communautés.

La Société du Plan Nord poursuit ses travaux dans l'implantation de l'INQ. Le projet comporte quatre composantes distinctes, dont la première est la construction d'un bâtiment sur le campus de l'Université Laval. Les trois autres composantes territoriales seront déployées sur le territoire du Plan Nord. À ce titre, la SPN a contribué par une subvention de 483 728 \$ à l'amélioration de la Station Uapishka sur la Côte-Nord. Cette première composante territoriale de l'INQ est fonctionnelle. Les deux autres composantes seront développées au cours des prochaines années.

En 2019-2020, l'Université Laval a amorcé la production du dossier d'affaires pour la construction du bâtiment sur le campus de l'Université Laval. Une équipe de conception a été sélectionnée, elle travaille à développer le concept optimal pour le bâtiment. À noter que la Société du Plan Nord a versé, en 2017, 10,3 M\$ à l'Université Laval pour la préparation de ce dossier d'affaires.

Depuis 2015, la Société du Plan Nord soutient également le fonctionnement de la mission « recherche » de l'INQ par une enveloppe distincte de 3 M\$ financée à partir du Fonds du Plan Nord.

Axe : Déploiement de la Société du Plan Nord

Objectif	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
4.3 ASSURER UNE PRÉSENCE FONCTIONNELLE ET EFFICACE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.	• 4.3.1 Développer la solution appropriée pour l'offre de services au Nunavik.	• Offre de services implantée d'ici à 2017.	• Cible non atteinte
	• 4.3.2 Nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement.	• Maintien du nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement.	• Cible atteinte en 2019-2020
	• 4.3.3 Pourcentage des postes autorisés comblés.	• 100 % des postes autorisés comblés à partir de 2017.	• Cible atteinte en 2017-2018

Du côté de la Direction des programmes et des relations territoriales, l'offre de services déployée pour les communautés du Nunavik est réalisée à partir de l'antenne Eeyou Istchee Baie-James. En effet, cette équipe située à Chibougamau est en contact avec les directions régionales qui ont la responsabilité de la région Nord-du-Québec, ce qui facilite l'effort de concertation et d'accompagnement du milieu. Pour ce qui est de l'accompagnement du milieu entrepreneurial du Nunavik, les relations sont assurées par le directeur du Bureau de commercialisation.

Un employé de la Société a travaillé à partir de Kuujuaq de septembre 2017 à juin 2019. Il a essentiellement contribué au développement du projet de serre chauffée par la valorisation énergétique des matières résiduelles et la mise en place d'un conteneur serre utilisé pour la production hydroponique de plants. La présence d'un membre du personnel de la Société a permis de tisser des liens avec les autorités locales et de contribuer à la réussite du projet.

Lors de sa création le 1^{er} avril 2015, la Société comptait 21 employés localisés à Québec. Au 31 mars 2020, la Société compte 60 employés répartis au bureau de Québec et dans 4 bureaux régionaux :

- Roberval : 4 employés;
- Chibougamau : 5 employés;
- Baie-Comeau : 3 employés;
- Sept-Îles : 6 employés.

Au 31 mars 2020, ce sont donc 18 des 60 employés de la Société qui travaillent dans les bureaux régionaux, ce qui représente 30 % de l'effectif en région. L'analyse d'éléments tels que le potentiel de développement et l'activité économique des territoires permet d'évaluer la localisation des effectifs sur le territoire. Depuis juillet dernier, une personne occupe les fonctions de gestionnaire à la Direction des programmes et des relations territoriales au sein du bureau de Chibougamau. Les employés au sein de cette direction sont tous situés sur le territoire d'application et l'administration des programmes destinés aux organismes du milieu s'effectue au sein de cette même Direction.

Au niveau du recrutement, pour l'année 2019-2020, la Société du Plan Nord s'est vu autoriser 58 ETC. Or, ces heures allouées ont été pratiquement toutes utilisées. En novembre 2019, 5 ETC supplémentaires ont été autorisés, portant le total autorisé à 63 ETC. En raison de la date tardive de l'obtention de cette autorisation, la Société n'a pas pu combler la totalité des postes octroyés. Ce sont 18 nouvelles embauches qui ont été effectuées au cours de l'année.

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
4.4 MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU PERSONNEL.	<ul style="list-style-type: none"> • 4.4.1 Pourcentage des employés ayant reçu un certain nombre d'heures de formation en moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • 75 % des employés ont reçu 7 heures de formation en moyenne annuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cible annuelle atteinte

La cible a été dépassée en 2019 puisque 89 % des employés ont reçu en moyenne 7 heures de formation et plus.

Différentes formations ont été suivies par les employés de la Société du Plan Nord et ont permis aux employés de parfaire leurs connaissances afin de respecter les différentes obligations législatives et réglementaires auxquelles la Société est soumise. Par exemple, une formation donnée par le Secrétariat du Conseil du trésor concernant la nouvelle procédure liée à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* a été réalisée. Également, les membres de l'équipe des communications ont participé au Forum des communicateurs gouvernementaux donné par le Secrétariat aux communications gouvernementales. Ces activités proposées dans le cadre du Forum ont permis d'approfondir les thèmes exigés par la pratique professionnelle dans le contexte gouvernemental. Enfin, soucieux de parfaire leurs connaissances du territoire, plusieurs employés ont participé à des colloques et à des formations sur des sujets touchant le développement nordique.

3. Les ressources utilisées

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, incluant les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires

Secteur d'activité	2019-2020	2018-2019	Écart
1. Bureau du président-directeur général/Communications	17	5	12
2. Vice-présidence Infrastructures et Investissements stratégiques	14	14	–
3. Direction générale des relations interministérielles et territoriales	14	22	- 8
4. Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance	15	11	4
Total¹	60	52	8

Certains changements quant à la structure organisationnelle ont eu lieu au cours de l'exercice 2019-2020, ce qui explique les écarts par rapport à la répartition des effectifs.

Formation et perfectionnement du personnel

Évolution des dépenses en formation²

Répartition des dépenses en formation	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	1,4	2
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,6	2,7
Somme allouée par personne	369 \$	543 \$

1. Ce tableau ne présente pas le total des effectifs ni la consommation des heures rémunérées transposées en équivalents temps complet (ETC) relativement à la cible des effectifs établie par le Conseil du trésor. Ces informations sont présentées à la section 5.1 portant sur la gestion et le contrôle des effectifs.

2. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Jours de formation selon les catégories d'emploi³

Catégorie d'emploi	2019	2018
Cadre	18	46
Professionnel	111	96
Fonctionnaire	31	25

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	86
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	74

3.2 Utilisation des ressources financières

Le tableau suivant présente des informations quant à l'utilisation des ressources financières de la Société du Plan Nord pour la réalisation de sa mission. L'écart est occasionné par le report de certains projets dans les années futures. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les états financiers de la Société à la page 33.

Dépenses de la Société et évolution

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2019-2020 (millier de \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2020 (millier de \$)	Dépenses réelles 2018-2019 (millier de \$)	Écart (millier de \$)	Variation (%)
Réalisation de la mission	144 095	78 275	97 491	-19 216	-20

3. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

Type d'intervention	Investissements (\$)	Dépenses (millier de \$)
Projet ⁴	0	128,9
Activités ⁵	0	347,6
Total	0	476,5

Fortes des conclusions de son plan directeur de décembre 2018, la Société du Plan Nord envisage désormais l'utilisation des technologies comme le levier stratégique pour assurer le virage numérique et réaliser plus efficacement sa mission.

En 2019-2020, la Société s'est efforcée de placer la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 au cœur de ses orientations et de ses actions. Dès avril 2019, elle a ainsi commandé une analyse préliminaire à une firme externe pour déployer un système d'information sécuritaire et performant, orienté vers une solution infonuagique. En août 2019, la Société a autorisé la réalisation d'une revue diligente pour son intégration aux infrastructures partagées du Centre de services partagés du Québec, bonifiée grâce à l'enrichissement de son catalogue en matière d'offres infonuagiques. Cette démarche, qui sous-tend *in fine* un changement de gouvernance en TI, s'est accompagnée d'un vaste chantier de réflexion en interne, quant à l'acquisition de nouveaux services technologiques. La conception ou l'implantation d'outils de collaboration et de bureautique ont été des pistes d'étude privilégiées durant cet exercice, tant pour soutenir la croissance et accroître l'agilité de la Société que pour répondre aux nouvelles orientations numériques gouvernementales.



Crédit : Alain Ross

- Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.
- Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020

Rapport de la direction	34
Rapport de l'auditeur indépendant.....	35
États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	37
État de la situation financière.....	38
État de la variation des actifs financiers nets	39
État des flux de trésorerie	40
Notes complémentaires	42



Rapport de la direction

Les états financiers de la Société du Plan Nord (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité 2019-2020 concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

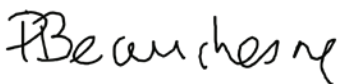
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Patrick Beauchesne

**La directrice générale de l'administration
et du soutien à la gouvernance,**



Brigitte Boulianne

Québec, le 18 juin 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du Plan Nord (« la société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport d'activité avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Alain Fortin, CPA auditeur, CA

Alain Fortin, CPA auditeur, CA
 Directeur général d'audit par intérim
 Québec, le 18 juin 2020

Société du Plan Nord

État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020		2019 Réel
	Budget	Réel	
Revenus			
Subventions du Fonds du Plan Nord	85 808 028 \$	65 763 851 \$	79 894 646 \$
Subventions du ministère de l'Économie et de l'Innovation	58 286 670	12 637 663	12 500 000
Subventions du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles		-	7 500 000
Gain lié à une participation dans une entreprise publique (note 6)	2 500 000	7 640 300	-
Intérêts		757 945	482 130
Autres		27 697	86 049
	146 594 698	86 827 456	100 462 825
Charges			
Subventions (note 7)	133 701 299	70 993 357	89 848 751
Salaires et avantages sociaux	7 431 276	5 765 988	5 836 405
Services professionnels et techniques	580 800	400 236	255 615
Charges locatives	608 295	506 234	525 303
Communication, promotion	339 924	167 189	193 831
Déplacements	760 636	249 470	297 608
Informatique et télécommunications	427 552	239 492	230 484
Formation et perfectionnement	173 280	40 385	110 220
Fournitures et approvisionnement	30 000	12 745	18 729
Amortissement	41 636	26 418	16 998
Perte liée à une participation dans une entreprise publique (note 6)		-	156 110
Mauvaises créances		1 084	1 310
	144 094 698	78 402 598	97 491 364
Excédent de l'exercice	2 500 000 \$	8 424 858 \$	2 971 461 \$
Excédent cumulé au début de l'exercice		90 070 707	87 099 246
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		98 495 565 \$	90 070 707 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État de la situation financière

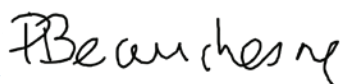
Au 31 mars 2020

	2020	2019
Actifs financiers		
Trésorerie	18 473 853 \$	16 932 399 \$
Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord	45 102 768	39 469 421
Débiteurs	39 552	44 755
Avances à une entreprise publique (note 3)	22 670 000	22 671 381
Prêt (note 4)	1 944 466	-
Placements de portefeuille (note 5)	101	-
Participation dans une entreprise publique (note 6)	82 695 607	66 055 307
	170 926 347	145 173 263
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	55 871 952	52 441 414
Provision pour vacances	439 288	383 289
Provision pour congés de maladie (note 10)	257 663	348 927
Avances du ministère des Finances (note 11)	12 225 279	-
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 12)	119 527	-
Revenus reportés	3 790 108	2 227 771
	72 703 817	55 401 401
Actifs financiers nets	98 222 530	89 771 862
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 13)	184 527	191 135
Avances aux employés (note 14)	48 817	62 707
Charges payées d'avance	39 691	45 003
	273 035	298 845
Excédent cumulé	98 495 565 \$	90 070 707 \$

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Patrick Beauchesne

Président-directeur général



Élisabeth Blais

Présidente du conseil d'administration

Société du Plan Nord

État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget	Réel	Réel
Excédent de l'exercice	2 500 000 \$	8 424 858 \$	2 971 461 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions		(19 810)	(163 190)
Amortissement	41 636	26 418	16 998
	2 541 636 \$	8 431 466	2 825 269
Variation due aux avances aux employés			
Versement			(5 467)
Récupération		13 890	65 948
Variation due aux charges payées d'avance			
Utilisation		55 077	34 199
Acquisitions		(49 765)	(40 063)
Augmentation des actifs financiers nets		8 450 668	2 879 886
Actifs financiers nets au début de l'exercice		89 771 862	86 891 976
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		98 222 530 \$	89 771 862 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	8 424 858 \$	2 971 461 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 418	16 998
Gain (perte) lié à une participation dans une entreprise publique	(7 640 300)	156 110
Intérêts capitalisés	(13 855)	-
	797 121	3 144 569
Variation des actifs et passifs financiers liés au fonctionnement :		
Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord	(5 633 347)	(4 084 167)
Débiteurs	5 203	(8 275)
Avances à une entreprise publique	1 381	(2 601 381)
Créditeurs et charges à payer	3 566 269	15 685 133
Provision pour vacances	55 999	(169 887)
Provision pour congés de maladie	(91 264)	20 155
Revenus reportés	1 562 337	2 227 771
Avances aux employés	13 890	60 481
Charges payées d'avance	5 312	(5 864)
	(514 220)	11 123 966
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	282 901	14 268 535
Activités de placement		
Acquisition d'une participation dans une entreprise publique	(9 000 000)	-
Prêt effectué	(1 930 611)	-
Acquisition placement de portefeuille	(101)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(10 930 712)	-
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(10 441)	(27 459)

Société du Plan Nord

État des flux de trésorerie (suite)

De l'exercice clos le 31 mars 2020

	2020	2019
Activités de financement		
Avances du ministère des Finances	12 225 279	-
Remboursement de l'obligation locative	(25 573)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 199 706	-
Augmentation de la trésorerie	1 541 454	14 241 076
Trésorerie au début de l'exercice	16 932 399	2 691 323
Trésorerie à la fin de l'exercice	18 473 853 \$	16 932 399 \$
Information supplémentaire :		
Intérêts reçus	765 884 \$	466 312 \$
Intérêts versés	2 601 \$	- \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société est une compagnie à fonds social, est mandataire de l'État et est constituée en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011). Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Pour l'administration et le financement de ses activités, la Société reçoit principalement ses revenus de subventions du Fonds du Plan Nord, un fonds spécial du gouvernement du Québec qui est affecté à l'administration de la Société et au financement de ses activités.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5^e suppl.]), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de la Société sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour moins-value sur placement de portefeuille et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, les avances à une entreprise publique, les prêts ainsi que le placement de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Subventions

Les revenus provenant des subventions du Fonds du Plan Nord ou d'autres sources sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont satisfaits. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Subventions

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où les subventions sont autorisées par la Société et où les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde de deux comptes bancaires.

Prêt

Le prêt est comptabilisé au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

Participation dans une entreprise publique

La Société comptabilise la participation qu'elle détient dans une entreprise publique selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée au coût et ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise avec celles de la Société. La variation de cette participation est comptabilisée sous la rubrique « Gain lié à une participation dans une entreprise publique » ou « perte liée à une participation dans une entreprise publique ».

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS FINANCIERS (SUITE)

Placement de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût. Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable du placement est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment de données pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est nécessaire, puisque les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Équipements informatiques et logiciels	3 ans

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Avances aux employés

Les avances sont évaluées au coût et ne portent pas intérêts.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Société bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où la Société bénéficie des services acquis.

3. Avances à une entreprise publique

Aucune avance n'a été versée à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c. durant l'exercice 2019-2020 le total demeure à 22 670 000 \$. Elles sont comptabilisées au coût, ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

4. Prêt

Un prêt comptabilisé au coût de 1 930 611 \$ portant intérêt à un taux effectif annuel de 3,54 % a été versé à une société privée durant l'exercice 2019-2020. Ce prêt pourrait être convertible en part de la société ou d'une nouvelle entité à condition qu'un partenariat d'affaires soit conclu durant la période de 24 mois accordée aux deux organismes, soit au plus tard le 23 septembre 2021. Les intérêts sont capitalisables durant la période de négociation. Au cours de l'exercice 2019-2020, un montant de 13 855 \$ a été capitalisé. Advenant l'impossibilité de conclure un partenariat, la contribution versée devient remboursable sur une période de 5 ans à partir de la date d'expiration de la période de négociation.

Afin d'en garantir le remboursement, la Société a contracté une hypothèque mobilière d'une valeur de 3 600 000 \$, soit supérieure à la valeur du prêt. Une vigie de la société privée est effectuée par la Société au cas où une perte de valeur se matérialisait afin de constituer une provision éventuelle.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

5. Placement de portefeuille

	2020	2019
Société ferroviaire du Nord québécois, s.e.c.		
Placement de portefeuille		
Solde au début de l'exercice	14 951 742 \$	14 951 742 \$
Remboursement de capital sur placement de portefeuille	-	-
Solde à la fin de l'exercice	14 951 742	14 951 742
Moins-value sur placement de portefeuille		
Solde au début de l'exercice	(14 951 742)	(14 951 742)
Provision pour moins-value sur placement de portefeuille	-	-
Solde à la fin de l'exercice	(14 951 742)	(14 951 742)
	- \$	- \$

Ce placement de portefeuille a été transféré du Fonds du Plan Nord à la Société à une valeur comptable nulle au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Une perte de valeur équivalente aux investissements supplémentaires effectués subséquemment par la Société a été constatée en raison de la très faible probabilité de récupérer, à court ou moyen terme, sa mise de fonds et de tirer un rendement de son placement. Aucun investissement supplémentaire n'a été effectué durant l'exercice 2019-2020 (aucun durant l'exercice 2018-2019).

	2020	2019
Société ferroviaire QC Rail, s.e.c.		
Placement de portefeuille		
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$
Acquisition de part sur placement de portefeuille	100	-
Solde à la fin de l'exercice	100 \$	- \$

Participation dans une Société en commandite privée nommée Société ferroviaire Qc Rail s.e.c., créée le 13 mars 2020.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

5. Placement de portefeuille (suite)

	2020	2019
9414-6479 Québec inc. (participation 50 %)		
Placement de portefeuille		
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$
Acquisition de 1 action ordinaire	1	-
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	- \$

La société 9414-6479 Québec inc. agit en tant que commandité de la Société ferroviaire QC Rail, s.e.c.

6. Participation dans une entreprise publique

	2020	2019
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.	82 695 607 \$	66 055 307 \$

Le 27 mars 2017, Investissement Québec a transféré ses parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) à la Société, en échange d'une compensation de 101 \$. Par la suite, d'autres parts ont été souscrites dans la SFPPN pour un investissement total de 100 250 000 \$ au 31 mars 2017. Des investissements supplémentaires pour des parts ont eu lieu au cours de l'exercice 2017-2018 et 2019-2020 portant l'investissement total à 110 000 000 \$. Les résultats de la SFPPN depuis l'acquisition par la Société amènent la valeur de la participation dans la SFPPN au 31 mars 2020 à 82 695 607 \$ (66 055 307 \$ au 31 mars 2019). La mission de cette société est de relancer les activités ferroviaires et portuaires des infrastructures situées à Sept-Îles selon le principe d'accès multiusager afin de répondre aux besoins de sociétés minières et d'autres utilisateurs.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

6. Participation dans une entreprise publique (suite)

Renseignements financiers sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

	2020	2019
État de la situation financière		
Actif		
Immobilisations corporelles	121 197 495 \$	85 695 214 \$
Autres actifs	59 038 982	58 288 604
	180 236 477	143 983 818
Passif		
Sommes dues à des partenaires	3 100 000	3 100 000
Avances de l'administrateur	22 670 000	22 670 000
Autres passifs	71 770 870	52 158 511
	97 540 870	77 928 511
Avoir net de la Société en commandite	82 695 607 \$	66 055 307 \$
	2020	2019
État des résultats		
Revenus	84 453 185 \$	43 259 058 \$
Charges	76 812 885	43 415 168
Bénéfice (perte) net	7 640 300 \$	(156 110) \$

La SFPPN prépare ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière depuis l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Événements postérieurs à la date du bilan à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

Émission subséquente de parts

En avril 2020, la Société en commandite a émis 9 000 000 parts catégorie B au commanditaire (Société du Plan Nord) en contrepartie de 9 000 000 \$.

Mise en demeure

Le 1^{er} juin 2020, la Société en commandite a reçu une mise en demeure au montant de 668 943 \$ d'un fournisseur pour une somme impayée relativement au projet de Convoyeur du quai multi-usager, projet terminé à la fin de l'exercice du 31 mars 2019.

Au 31 mars 2019 et 31 mars 2020, un frais couru correspondant au montant réclamé est déjà comptabilisé aux livres. La Société retenait ce couru à payer pour des correctifs au projet non effectué par le fournisseur, de la réception des quittances complètes des sous-traitants du fournisseurs et de la remise des plans conformes et certifiés.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

7. Subventions

	2020	2019
Ministère et organismes		
Société d'habitation du Québec	13 333 958 \$	12 542 197 \$
Forêt, Faune et Parcs	9 417 044	7 380 691
Transports	7 914 306	7 366 859
Éducation et Enseignement supérieur	3 829 085	2 397 241
Tourisme	1 518 247	3 478 851
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	993 000	1 213 000
Culture et Communications	720 500	956 000
Santé et Services sociaux	450 000	232 718
Économie et Innovation	624 616	204 030
Secrétariat aux affaires autochtones	1 000 000	14 031 403
Société de développement de la Baie James	11 000 000	13 000 000
Fonds de recherche du Québec	75 000	75 000
Autres mesures		
Fonds d'initiatives du Plan Nord	5 815 945	2 817 788
Télécommunications - Naskapi Imuun	-	2 500 000
Télécommunications - Nunavik	-	12 500 000
Télécommunications - Basse Côte-Nord	7 247 898	(2 295)
Télécommunications - Eeyou Istchee Baie-James	5 389 765	-
Centre régional de réadaptation au Nunavik	201 018	92 560
Développement serres - Nunavik	396 490	776 480
Nettoyage des sites d'entreposage de matières dangereuses	1 000 000	300 000
Institut nordique du Québec	40 000	483 728
Qc Rail	-	7 500 000
Grappe Industrielle des véhicules électriques et intelligents	26 485	-
Réflexion stratégique Table jamésienne de concertation minière	-	2 500
	70 993 357 \$	89 848 751 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

8. Emprunt bancaire

Au 31 mars 2020, la Société dispose d'une marge de crédit bancaire sans garantie de 80 000 000 \$ (31 mars 2019: 0 \$) remboursable à demande. Les montants empruntés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 %. Au 31 mars 2020, la marge n'est pas utilisée.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2020	2019
Subventions à des apparentés	39 400 783 \$	37 509 097 \$
Autres subventions	15 726 681	14 171 031
Autres crédoiteurs et charges à payer		
Ministère du Conseil exécutif	31 793	74 862
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	90 172	-
Société québécoise des infrastructures	95 135	-
Autres	527 388	686 424
	55 871 952 \$	52 441 414 \$

10. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), ce dernier faisant partie du RRPE. Ces régimes de retraite interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2020, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,82 % à 12,29 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation est établie à 2,97 % de la masse salariale admissible, qui doit être versée par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP. Ainsi, la Société a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

10. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations de la Société, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 426 912 \$ (455 870 \$ au 31 mars 2019). Les obligations de la Société en vers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024. Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2020	2019
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %
Taux moyen pondéré d'actualisation	2,26 %	2,66 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 32 ans	0 à 32 ans

Les variations de la provision au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2020	2019
Solde au début	348 927 \$	328 772 \$
Charge de l'exercice	27 749	162 580
Prestations versées	(119 013)	(142 425)
Solde à la fin	257 663 \$	348 927 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

11. Avances du ministère des finances

	2020	2019
Ministère des Finances #1 sans intérêt et échéant le 19 juin 2029	11 000 000 \$	- \$
Ministère des Finances #2 sans intérêt et échéant le 1 juillet 2029	1 225 279	-
Solde à la fin de l'exercice	12 225 279 \$	- \$

Ministère des Finances #1 - Décret autorisant le ministre des Finances à avancer à la Société un montant maximal de 50 000 000 \$ pour une prise de participation supplémentaire dans les parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c. (note 6). Au 31 mars 2020, une avance totale de 11 000 000 \$ a été encaissée par la Société. De ce montant, 9 000 000 \$ a été utilisé pour une prise de participation supplémentaire dans les parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c. Le résiduel de 2 000 000 \$ sera utilisé pour une prise de possession supplémentaire de parts dans l'exercice 2020-2021.

Ministère des Finances #2 - Décret autorisant le ministre des Finances à avancer à la Société un montant maximal de 2 900 000 \$ pour une contribution remboursable convertible en actions d'une société privée (note 4). Au 31 mars 2020, une avance totale de 1 225 279 \$ a été encaissée par la Société.

12. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	2020	2019
Société québécoise des infrastructures - Valeur nominale de 145 100 \$, versements mensuels de 2 561,16 \$ taux d'intérêts effectif de 2,36 % et échéant le 1 ^{er} avril 2024	119 527 \$	-
Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant de contrat de location-acquisition s'établissent comme suit :		
Échéanciers des dettes au 31 mars 2020		
2021	28 217	
2022	28 890	
2023	29 579	
2024	30 285	
2025	2 556	
	119 527 \$	

Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition provenant de la Société québécoise des infrastructures pour financer des améliorations locatives.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

13. Immobilisations corporelles

				2020
	Améliorations locatives louées en vertu d'un contrat de location-acquisition	Mobilier et équipements de bureau	Équipements informatiques et logiciels	Total
Coût				
Solde au début	193 950 \$	28 991 \$	- \$	222 941 \$
Acquisitions	15 072	4 738	-	19 810
Solde à la fin	209 022	33 729	-	242 751
Amortissement cumulé				
Solde au début	28 674	3 132	-	31 806
Amortissement	20 254	6 164	-	26 418
Solde à la fin	48 928	9 296	-	58 224
Valeur comptable nette	160 094 \$	24 433 \$	- \$	184 527 \$

Les équipements informatiques et logiciels ont été complètement amortis en 2018-2019. Ils furent radiés au courant de l'exercice 2019-2020.

				2019
	Améliorations locatives	Mobilier et équipements de bureau	Équipements informatiques et logiciels	Total
Coût				
Solde au début	58 219 \$	1 532 \$	8 262 \$	68 013 \$
Acquisitions	135 731	27 459	-	163 190
Solde à la fin	193 950	28 991	8 262	231 203
Amortissement cumulé				
Solde au début	16 066	816	6 188	23 070
Amortissement	12 608	2 316	2 074	16 998
Solde à la fin	28 674	3 132	8 262	40 068
Valeur comptable nette	165 276 \$	25 859 \$	- \$	191 135 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

14. Avances aux employés

Les avances aux employés correspondent à une avance de 8 jours de salaire consentie aux employés afin de permettre à la Société de reporter de deux semaines le versement de la paie. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables au plus tard au départ de l'employé.

15. Obligations contractuelles et droits contractuels

Obligations contractuelles

La Société est engagée auprès d'apparentés dans le cadre d'ententes relatives à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 – plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec ainsi qu'en vertu de décrets pris par le gouvernement du Québec avant l'entrée en fonction de la Société et dont elle assure la continuité conformément à l'article 102 de sa loi constitutive. Elle s'est également engagée auprès d'un apparenté pour des services informatiques. Le total de ces engagements est de 2 060 000 \$ (43 916 056 \$ au 31 mars 2019).

Ces ententes comportent des montants annuels d'engagement maximum qui sont versés en fonction du degré de réalisation des actions prévues et sur présentation de pièces justificatives. Elles ne comportent toutefois pas de montant minimum à verser.

La Société est également engagée à verser des aides financières totalisant 57 983 258 \$ (54 241 791 \$ au 31 mars 2019) pour la réalisation de divers projets d'amélioration d'infrastructures sur le territoire du Plan Nord et dans le cadre du programme Fonds d'initiatives du Plan Nord.

Les versements pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	Apparentés	Autres	Total
2021	2 060 000 \$	57 133 258 \$	59 193 258 \$
2022	-	850 000	850 000
	2 060 000 \$	57 983 258 \$	60 043 258 \$

Droits contractuels

La Société a conclu une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la réalisation de mesures sur l'accessibilité à un réseau numérique performant, en vertu de laquelle, elle recevra des sommes de la part de cet apparenté. Le total engagé à recevoir de l'aide financière est de 51 411 083 \$ et sera versé au courant de l'exercice 2020-2021.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

16. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que du président directeur-général de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

17. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux débiteurs.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, correspondant à leur valeur comptable, est la suivante :

	2020	2019
Trésorerie	18 473 853 \$	16 932 399 \$
Débiteurs à l'exception des taxes à la consommation	11 077	17 510
Avances à une entreprise publique	22 670 000	22 671 381
Prêt	1 944 466	-
	43 099 396 \$	39 621 290 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont une coopérative de services financiers canadienne ainsi qu'une banque canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales. Le risque de crédit associé aux débiteurs est jugé négligeable, considérant l'importance des sommes. Aucune provision pour mauvaise créance n'a été jugée nécessaire. Le risque de crédit lié au prêt est jugé négligeable, car garanti par une hypothèque mobilière.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2020

17. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

La Société est peu exposée au risque de liquidité étant donné que le Fonds du Plan Nord verse, sur demande, les subventions que la Société octroie et que, à l'égard des opérations courantes, une subvention est versée mensuellement sur la base des prévisions de trésorerie.

Au 31 mars 2020, l'échéance des passifs financiers de la Société, soit les créiteurs et charges à payer ainsi que la provision pour vacances totalisant 56 311 240 \$, est de moins de six mois pour la majorité.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie porte intérêt à un taux variable. La Société ne comptant pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.

5. Annexes – autres exigences de reddition de comptes

5.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le niveau d'effectif global autorisé pour la période 2019-2020 était de 114 898 heures rémunérées. Au terme de l'exercice, le total des heures rémunérées est de 99 815 heures. La cible a été respectée conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011).

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Catégorie	Heures travaillées ⁶ [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés ⁷ [4] = [3] / 1826,3
Personnel d'encadrement	14 653		14 653	8
Personnel professionnel	63 516	403	63 919	35
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	20 683	126	20 809	11
Étudiantes, étudiants et stagiaires	434		434	0
Total 2019-2020	99 286	529	99 815	55
Total 2018-2019			104 555	57

Contrats de service

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport d'activité, des contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Ces renseignements sont mis à jour tout au long de l'exercice financier de la Société dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec au <https://seao.ca/>.

6. Les heures travaillées incluent les heures associées au corps d'emploi selon les conditions de travail établies, desquelles sont déduites les périodes de congé sans traitement et d'aménagement du temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures.

7. Excluant les deux personnes en prêt de service.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ⁸	5	167 588 \$
Total des contrats de service	5	167 588 \$

5.2 Développement durable

Comme prévu par la *Loi sur le développement durable*, la Société du Plan Nord (SPN) fait état, dans cette section, des résultats de son Plan d'action de développement durable 2017-2020. Les 33 actions et 39 cibles qui le composent font l'objet de la présente reddition de comptes. Ces actions contribuent également à trois planifications gouvernementales :

- Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD);
- Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB);
- Agenda 21 de la culture (A21C).

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2017-2020

Objectif de la SGDD 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
1	Instaurer la collecte sélective dans les établissements occupés par la SPN et dans les localités où le service est offert et en faire la promotion.	Proportion d'établissements de la SPN dans lesquels la collecte sélective est instaurée au 31 mars 2018 parmi ceux situés dans des collectivités où le service de collecte sélective est offert.	Instaurer la collecte sélective dans 100 % des établissements d'ici mars 2018.	100 % des bureaux offrent la collecte sélective.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
2	Doter la SPN d'une politique d'utilisation responsable des ressources matérielles et en réduire la consommation.	Date d'adoption de la politique.	Politique adoptée d'ici mars 2017.	Politique instaurée le 28 mars 2018 et modifiée en juin 2018.	ATTEINT – Après la date prévue

8. Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
2	Doter la SPN d'une politique d'utilisation responsable des ressources matérielles et en réduire la consommation.	% de réduction d'achat d'encre et de papier entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 décembre 2017.	Réduction de 20 % de l'utilisation d'encre et de papier d'ici décembre 2017.	L'utilisation d'encre et de papier a augmenté de 5 % depuis 2018, notamment en raison de la croissance des effectifs.	NON ATTEINT – Débuté
3	Inciter les employés à utiliser le transport en commun, le transport actif et le covoiturage pour leurs déplacements dans le cadre de leur travail.	Date d'adoption de la directive.	Adoption d'ici septembre 2017 d'une directive favorisant ces types de déplacement.	Directive de retour garanti à domicile en cours.	NON ATTEINT – Débuté
3	Inciter les employés à utiliser le transport en commun, le transport actif et le covoiturage pour leurs déplacements dans le cadre de leur travail.	Portrait réalisé.	Réalisation d'un portrait des types de transports utilisés pour les déplacements des employés dans le cadre de leur travail.	Le portrait est en préparation.	NON ATTEINT – Débuté
4	Favoriser l'utilisation des services de visioconférence et de conférence téléphonique.	Proportion des bureaux équipés pour la visioconférence et la conférence téléphonique en décembre 2020.	100 % des bureaux de la SPN équipés d'ici décembre 2020.	100 % des employés peuvent utiliser la visioconférence ou l'audioconférence.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
5	Organiser les événements publics de façon écoresponsable.	% des événements publics incluant des pratiques écoresponsables entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020.	50 % des événements publics d'ici mars 2020.	100 % des événements publics ont été organisés de façon écoresponsable.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
6	Organiser les rencontres du conseil d'administration et de l'Assemblée des partenaires de façon écoresponsable.	% des rencontres du conseil d'administration et de l'Assemblée des partenaires incluant des pratiques écoresponsables entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020.	100 % de ces rencontres d'ici mars 2020.	100 % des rencontres du conseil d'administration et de l'Assemblée des partenaires en 2019-2020 ont été écoresponsables.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
7	Intégrer des critères d'écoédition dans la production de documents diffusés à l'externe.	% des documents produits qui respectent des pratiques d'écoédition.	100 % des documents produits d'ici mars 2018.	Action poursuivie.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
8	Doter la SPN d'une politique d'acquisition responsable (PAR) et augmenter ce type d'acquisitions.	Date d'adoption de la politique.	Adoption de la politique d'ici décembre 2017.	Politique adoptée le 28 mars 2018 et modifiée en juin 2018.	ATTEINT – Après la date prévue

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
8	Doter la SPN d'une politique d'acquisition responsable (PAR) et augmenter ce type d'acquisitions.	% des fournitures acquises de manière écoresponsable d'ici mars 2020.	Acquérir 50 % des fournitures de manière écoresponsable d'ici mars 2020.	Peu d'achats verts effectués comparativement aux achats totaux.	NON ATTEINT – Débuté
8	Doter la SPN d'une politique d'acquisition responsable (PAR) et augmenter ce type d'acquisitions.	% du mobilier acquis avec le service de surplus gouvernemental d'ici mars 2020.	Acquérir 50 % du mobilier avec le service de surplus gouvernemental d'ici mars 2020.	Aucune acquisition faite pour l'année 2019-2020 au surplus.	NON ATTEINT – Débuté

Objectif de la SGDD 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
9	Prendre en compte les principes de développement durable dans les décisions de la SPN visant le financement de projets.	% des décisions relatives au Fonds d'initiatives du Plan Nord d'ici mars 2018 effectuées en prenant en compte les principes de DD.	100 % des décisions relatives au Fonds d'initiatives du Plan Nord d'ici mars 2018.	Action poursuivie.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
10	Consulter les membres de l'Assemblée des partenaires sur les enjeux et les pistes d'actions permettant une réalisation optimale de la mission de la Société du Plan Nord.	Nombre de consultations de l'Assemblée des partenaires par année.	Tenir au moins une consultation par année.	L'Assemblée des partenaires a été consultée à deux reprises durant l'année 2019-2020.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
11	Tenir des rencontres de tables Québec-Nations autochtones, pour les nations présentes sur le territoire du Plan Nord, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones.	Nombre de rencontres de tables actives Québec-Nations autochtones par année.	Tenir au moins une rencontre annuelle par table active.	Aucune table autochtone ne s'est réunie en 2019-2020.	NON ATTEINT – Non débuté

Objectif de la SGDD 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
12	Assurer une mise à niveau annuelle du personnel concernant des compétences en développement durable.	Nombre d'activités réalisées par domaine pour le personnel concerné.	Au moins trois activités par année parmi les domaines suivants : – Grille d'analyse de développement durable; – Acquisitions écoresponsables; – Événements écoresponsables; – Culture autochtone (A21C); – Enjeux environnementaux.	Le personnel a participé à trois activités durant l'année concernant quatre des domaines visés.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
13	Présenter l'approche de développement durable du Plan Nord lors d'événements et de rencontres avec des représentants ou des partenaires en provenance de l'extérieur du Québec.	% des événements et des rencontres durant lesquels l'approche de DD a été présentée d'ici mars 2020.	100 % des événements et des rencontres d'ici mars 2020.	100 % des événements et des rencontres.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
14	Conclure des ententes de collaboration avec d'autres provinces, pays ou organismes étrangers sur la recherche et le partage de connaissances au sujet du développement durable du Nord.	Nombre d'ententes de collaboration conclues d'ici mars 2020.	Une entente supplémentaire conclue d'ici mars 2020.	Québec et T.-N.-L. ont conclu, en 2018, une entente de collaboration interprovinciale et de développement économique poursuivie en 2019-2020.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 2.1

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
15	Sensibiliser et informer les investisseurs et les gestionnaires d'entreprises impliqués sur le territoire du Plan Nord au sujet des meilleures pratiques de responsabilité sociale.	% des investisseurs et des gestionnaires sensibilisés et informés sur la RSE.	100 % des investisseurs et des gestionnaires d'entreprises avec qui la SPN fait affaire d'ici mars 2020.	Gestionnaires d'entreprises informés à travers 4 activités phares.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
16	Amorcer une réflexion visant à doter la Société d'un cadre d'intervention financière responsable pour orienter ses décisions.	Date de conclusion du dossier d'opportunité.	Élaborer un dossier d'opportunité d'ici mars 2019.	Poursuite et développement des méthodes de financement responsable.	NON ATTEINT – Débuté

Objectif de la SGDD 2.4

Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
17	Poursuivre la participation de la SPN au comité d'implantation de l'Institut nordique du Québec.	Nombre de rencontres auxquelles la Société participe par année.	Participer à deux rencontres par année.	Action poursuivie.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 3.1

Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité verte et responsables

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
18	Favoriser l'émergence de projets environnementaux des communautés.	Nombre de projets soutenus par an.	Soutenir trois projets par année d'ici mars 2020.	Plus de 3 projets environnementaux des communautés ont été soutenus. La cible de 3 projets par année depuis 2017 est dépassée.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
19	Mettre en place un nouveau modèle d'affaires adapté à la décontamination de sols sur le territoire du Plan Nord.	Nombre de projets de traitement de sols sur le territoire du Plan Nord auxquels la SPN a contribué.	Avoir contribué à un projet de traitement de sols sur le territoire du Plan Nord.	Constitution du Centre de traitement de sols Pointe-Noire par un partenariat entre la SPN, la SFPPN et Englobe Corp.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
20	Coprésider les travaux du Groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.	Date de dépôt de la proposition du mécanisme au gouvernement.	Proposer au gouvernement du Québec, d'ici 2020, un mécanisme d'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord voué à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.	Les travaux se sont poursuivis avec la participation active des partenaires gouvernementaux et du territoire.	NON ATTEINT – Débuté

Objectif de la SGDD 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
21	Collaborer aux initiatives de formation des Autochtones dans des métiers associés à la mise en valeur et à la protection du territoire, aux ressources naturelles, à l'énergie, à la faune, à la construction et aux transports.	Nombre d'initiatives que la SPN a soutenu techniquement ou financièrement.	Soutenir techniquement ou financièrement six initiatives d'ici mars 2020.	La SPN a soutenu trois projets en 2019-2020. La cible de 6 projets depuis 2017 est dépassée.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
22	Favoriser l'émergence de projets d'économie sociale du milieu.	Nombre de projets soutenus.	Soutenir quatre projets d'ici mars 2020.	La SPN a soutenu trois projets en 2019-2020. La cible de 4 projets depuis 2017 est dépassée.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
23	Doter la SPN de lignes directrices pour soutenir le développement de l'économie sociale.	Date d'adoption des lignes directrices.	Lignes directrices adoptées d'ici mars 2019.	Poursuite du soutien de projets d'économie sociale par le Fonds d'initiatives du Plan Nord.	NON ATTEINT – Débuté

Objectif de la SGDD 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
24	Contribuer à la construction et à la mise en production de serres dans des communautés isolées du territoire du Plan Nord.	Nombre de serres auxquelles la SPN a contribué à la construction ou à la mise en production.	Contribuer à construire ou à mettre en production deux serres d'ici mars 2020.	La SPN a contribué à la construction ou à la mise en production de 4 projets de serres en 2019-2020.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
25	Contribuer à la réalisation d'initiatives en matière de saines habitudes de vie.	Nombre d'initiatives auxquelles la SPN a contribué à la réalisation.	Quatre initiatives d'ici 2020.	Cinq initiatives ont été soutenues au moyen du Fonds d'initiatives du Plan Nord.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
26	Faciliter la réduction de l'enfouissement et du brûlage des matières résiduelles pour les communautés et les projets industriels isolés.	Nombre de projets auxquels la SPN a participé.	Participer à au moins un projet qui vise à réduire l'enfouissement ou le brûlage en territoire isolé pour des communautés du Nunavik et de la Basse-Côte-Nord.	Finalisation d'une étude de préféabilité concernant l'implantation d'un incinérateur à Kuujuaq.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
27	Accompagner les communautés et les entreprises dans la sélection d'emplacements et l'aménagement des équipements et des infrastructures liés à des projets majeurs dans une perspective de développement durable.	Nombre de projets accompagnés par la SPN.	Accompagnement dans l'aménagement des équipements et des infrastructures d'au moins un projet majeur pour chacune des régions suivantes : Eeyou Istchee Baies-James, Côte-Nord et Nunavik.	Accompagnement de 3 promoteurs dans la réalisation d'études et la gestion de projets d'infrastructures majeures durables.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

#	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
28	Collaborer aux initiatives de ministères et organismes qui soutiennent l'occupation et la vitalité des territoires touchés par le Plan Nord.	Nombre d'initiatives auxquelles la SPN a collaboré.	Collaborer à trois initiatives d'ici mars 2020.	La SPN a collaboré à 6 projets en 2019-2020. La cible de 3 projets depuis 2017 est dépassée.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
28	Collaborer aux initiatives de ministères et organismes qui soutiennent l'occupation et la vitalité des territoires touchés par le Plan Nord.	Nombre d'initiatives auxquelles la SPN a contribué financièrement.	Contribuer financièrement à trois initiatives d'ici mars 2020.	La SPN a contribué financièrement à un projet en 2019-2020. La cible de 3 projets depuis 2017 est dépassée.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
29	Améliorer les infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord.	Nombre de nouvelles communautés desservies par fibre optique.	Améliorer les infrastructures de télécommunications de 15 communautés de la Basse-Côte-Nord d'ici 2020.	Rehaussement du réseau Internet de sept communautés de la Basse-Côte-Nord	NON ATTEINT – Débuté
29	Améliorer les infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord.	Nombre de communautés dont les infrastructures de télécommunication ont été améliorées.	Desservir cinq nouvelles communautés par fibre optique à partir de 2018.	6 nouvelles communautés desservies par fibre optique sur le territoire du Plan Nord.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
30	Soutenir des événements qui réunissent des acteurs du territoire du Plan Nord et qui visent à réaliser des projets de développement des communautés locales et autochtones.	Nombre d'événements soutenus.	Soutenir 3 événements d'ici 2020.	La SPN a soutenu 8 événements en 2019-2020. La cible de 3 événements depuis 2017 est dépassée.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 7.1

Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
31	Développer une stratégie globale pour la réfection, la construction et le financement des infrastructures de transport dans le cadre d'une vision de type multiusage visant à maximiser l'accès au territoire du Plan Nord.	Date d'adoption de la stratégie.	Adopter et mettre en application la stratégie globale développée d'ici 2020.	Financement du plan de réhabilitation du chemin de fer Tshiuetin reliant Schefferville au chemin de fer QNS&L au Labrador.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 8.2

Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
32	Participer à l'accompagnement de communautés du territoire du Plan Nord pour le développement d'énergies renouvelables en remplacement de l'utilisation actuelle de carburant fossile.	Nombre de projets auxquels la SPN a participé à l'accompagnement.	Participer à deux projets d'ici 2020.	Participation à deux projets visant à remplacer l'utilisation actuelle d'énergies fossiles par des énergies renouvelables.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

Objectif de la SGDD 8.3

Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

#	Action	Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020	Atteinte de la cible
33	Accompagner les communautés hors réseau dans la transition énergétique et le remplacement des centrales thermiques, par la mise en place d'une entente de collaboration entre le MERN, Makivik, l'ARK, Hydro-Québec et la SPN.	Date de conclusion de l'entente de collaboration.	Conclure l'entente de collaboration d'ici 2020.	Aucune activité n'a été menée en 2019-2020.	NON ATTEINT – Débuté

5.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Aucune divulgation n'a été reçue par la personne responsable du suivi des divulgations au cours de l'année 2019-2020.



5.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord⁹

Entrée en vigueur : 5 novembre 2015

En 2019-2020, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

Préambule

Mission

La Société du Plan Nord (« la Société ») a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de 9 à 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. De même, au moins la majorité des membres doivent provenir du territoire du Plan Nord et le président doit y résider.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

1. Objet et champ d'application

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord (« le code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de la Société. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (RLRQ, chapitre T-11.011) et au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r.0.1).

9. Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord est rendu public sur le site de la Société du Plan Nord à l'adresse suivante : <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/ca/>.

2. Principes éthiques et valeurs

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observance de normes. Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs que l'organisation préconise.

Il s'agit donc pour l'administrateur de choisir la meilleure chose à faire dans les circonstances qui se présentent à lui. L'intérêt qu'offre l'éthique réside dans son objectif qui est de développer la capacité de chacun à prendre des décisions responsables.

Au sein de la Société, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de la Société, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par chacun de ses obligations déontologiques. À cette fin, la Société souhaite compter sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

2.1. Valeurs organisationnelles et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de la Société du Plan Nord et s'engage ainsi à promouvoir les valeurs organisationnelles¹⁰ :

- L'intégrité
- La concertation
- L'équité
- L'engagement
- La responsabilité
- L'excellence

De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- S'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel.
- Favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés.
- Promouvoir un développement durable exemplaire.
- Favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.
- Être à l'écoute des besoins des populations nordiques.

2.2. Loyauté, honnêteté et équité

Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec loyauté, honnêteté et équité. Il doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la Société, notamment toute considération politique partisane.

2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans l'intérêt supérieur de la Société.

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société et d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

10. Les valeurs de la Société ont été actualisées au cours de l'exercice 2019-2020. Le code sera mis à jour pour refléter ces nouvelles valeurs.

3. Règles de déontologie

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières.

3.1. Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas non plus, utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes (physiques ou morales), ni à celui d'un groupe d'intérêts.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- I. Ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
- II. Prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques;
- III. Éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
- IV. Ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de la Société;
- V. Indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- VI. Se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur;
- VII. Remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique, sa carte d'accès ainsi que tout document détenu concernant le conseil d'administration.

3.2. Conflit d'intérêts

Un administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de la Société ainsi que du public en général et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêt comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée¹¹ au détriment des intérêts de la Société.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la « Déclaration d'intérêt » dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent Code.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de la Société se retrouve dans une situation de conflits d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions¹².

11. La notion de « personnes liées » peut notamment faire référence à des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

12. Le président-directeur général est le seul administrateur de la Société à exercer ses fonctions à temps plein.

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflits d'intérêt réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire, s'il constate la situation avant la séance, ou, s'il ne la constate qu'au moment de la séance, au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent Code.

3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté afin de maintenir une relation de confiance entre lui et la Société.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de la Société, qu'il doit défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3.4. Cadeaux, marques de courtoisie

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une personne qui lui est liée ou un tiers. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que celui d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.5. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de la Société. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de la Société, qui veille à assurer la cohérence des messages que la Société diffuse. Lorsqu'un administrateur reçoit une demande de représentants des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications qui veillera à en assurer le suivi.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète son opinion personnelle, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

3.6. Prestation de services

Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

3.7. Utilisation de biens et de services de la Société à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de la Société à son profit ou au profit de tiers.

Les biens et les ressources de la Société incluent, notamment :

- les biens matériels, y compris les biens électroniques;
- le personnel;
- le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de la Société.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de la Société et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

3.8. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de la Société et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de la Société et de ses clientèles. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.9. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de la Société pour discuter ou requérir un renseignement relativement à un projet ou un dossier de la Société le concernant. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers la présidente du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

3.10. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il ait cessé de remplir ses fonctions à la Société.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de la Société, un administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant la Société qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4. Modalités d'application

4.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (« le Comité ») veille à l'élaboration et à l'application du présent Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code.

Le Comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

Le Comité doit :

- I. réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation;
- II. assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- III. donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique;
- IV. traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- V. faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent Code.

Lorsque le Comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

4.2. **Rôle du secrétaire**

Le secrétaire assiste le Comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Le secrétaire tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêt. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire soumet la question au Comité.

4.3. **Adhésion**

Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code, en remplissant le formulaire à l'annexe I.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le Comité.

4.4. **Déclaration d'intérêts**

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la Société et, par la suite, au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire à l'annexe 2 intitulé Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêt, et ce, dès qu'il en a connaissance.

4.5. **Traitement des risques de conflits d'intérêts**

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, celui-ci doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être faite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts (apparent), des mesures appropriées en fonction de la situation particulières sont prises, telles que :

- I. lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision;
- II. imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision;
- III. demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;
- IV. conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être faite au procès-verbal de toute réunion.

4.6. **Signalement**

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire :

- I. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- II. la description de la violation;
- III. la date ou la période de survenance de la violation;
- IV. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

4.7. **Défaut de conformité et sanctions**

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable est celui prévu au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.



5.5 Gouvernance

La *Loi sur la Société du Plan Nord* (RLRQ, chapitre S-16.011) a constitué la Société du Plan Nord qui est officiellement entrée en fonction le 1^{er} avril 2015. Le ministre responsable de la Société du Plan Nord est responsable de l'application de cette loi. La Société du Plan Nord est administrée par un conseil d'administration composé de membres nommés par le gouvernement, y compris la présidente du conseil et le président-directeur général. Pour assurer le fonctionnement de la Société, une structure composée de quatre unités d'affaires est en place¹³. La Société travaille en collaboration constante et étroite avec les ministères et les organismes gouvernementaux afin de mener à bien sa mission.

Conseil d'administration

Le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil¹⁴, de leur intérêt pour le milieu nordique et de leur connaissance de celui-ci. Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil. À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Le choix des candidats pour siéger au conseil d'administration se fait en tenant compte de plusieurs facteurs, dont leur provenance (du territoire nordique ou non) et leurs compétences. Une attention particulière est portée au respect de la parité homme-femme. Lorsqu'un candidat est pressenti à un poste d'administrateur, son dossier est examiné par le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

Le conseil d'administration s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs auquel les membres confirment chaque année leur adhésion; ce code se trouve dans les annexes du présent rapport.

Deux comités du conseil d'administration sont en fonction : le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ainsi que le Comité de vérification, lesquels exercent leur rôle et leurs obligations conformément à la loi et au *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*.

Un processus formel d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration est en vigueur. L'évaluation, sous la responsabilité du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, a lieu une fois par année. Après consultation de tous les membres du conseil d'administration, le Comité discute et propose des correctifs pour améliorer le fonctionnement du conseil d'administration. Il existe également une procédure d'évaluation de la présidente et de l'ensemble des membres.

Au besoin, le conseil d'administration peut faire appel à des consultants externes. D'ailleurs, en 2019-2020, le conseil d'administration a fait appel à un consultant externe pour un dossier qu'il souhaitait approfondir.

Mandat

Le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de la Société du Plan Nord. Il s'assure de leur mise en œuvre et est garant des décisions de la Société devant le gouvernement.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les règles de gouvernance de la Société, de nommer les membres des comités du conseil et de former tout autre comité pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, d'adopter le plan stratégique, d'approuver différents documents relatifs à la conduite des affaires de la Société, dont le plan d'exploitation, le rapport d'activité, les codes d'éthique et de déontologie des employés et des administrateurs, ainsi que d'adopter les règles de fonctionnement de l'Assemblée des partenaires et de nomination de ses membres.

13. La structure administrative de la Société est décrite à la page 89.

14. Le Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration est rendu public sur le site Internet de la Société du Plan Nord à l'adresse suivante : <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/ca/>.

Composition

Au 31 mars 2020, 9 membres¹⁵ nommés par le gouvernement composent le conseil d'administration. Tel que le prévoit la loi constitutive de la Société, la majorité d'entre eux, dont la présidente, M^{me} Élisabeth Blais, proviennent du territoire du Plan Nord et ont le statut de membre indépendant. La Société respecte également le critère de la parité homme-femme au sein du conseil.

Sommaire des activités réalisées en 2019-2020

Pendant l'année, le conseil a tenu sept séances ordinaires et deux séances extraordinaires. Un huis clos est prévu à la fin de chaque séance ordinaire.

Lors de ses travaux, le conseil a approuvé, entre autres, le Plan de gestion des risques 2019-2021, le rapport d'activité ainsi que les états financiers de l'exercice 2018-2019, les prévisions budgétaires 2020-2021 ainsi que le dossier d'affaires concernant le passage de la Société en mode infonuagique. Sur le plan des ressources humaines, le conseil a adopté les orientations pour la production du plan d'effectif, le Plan d'effectif 2020-2023, et les valeurs actualisées de la Société.

Le conseil d'administration a participé au processus d'élaboration de la prochaine planification stratégique. Il en a suivi les travaux lors de ses séances et a tenu une rencontre de travail pour discuter, entre autres, des orientations stratégiques. Une autre rencontre de travail, celle-ci sur les orientations pour la production du plan d'effectif, a eu lieu au cours de l'année. À chacune de ces rencontres de travail, six des neuf membres étaient présents.

Tout au cours de l'année, le conseil d'administration a maintenu également un regard attentif sur les dossiers émanant de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, sur les travaux visant la protection de 50 % du territoire nordique ainsi que sur l'élaboration du plan d'action nordique. Il a suivi le développement de plusieurs dossiers, dont celui du Centre régional de rétablissement Isuarsivik et celui de Transport Ferroviaire Tshiuetin. Le conseil d'administration a porté son attention sur la question du navettage aéroporté et sur les grands constats se dégageant de l'analyse du Fonds d'initiatives du Plan Nord pour les années 2015 à 2020.

Comité de vérification

Mandat

Le Comité de vérification a notamment pour mandats d'examiner et de recommander au conseil d'administration l'approbation des documents budgétaires et financiers, du rapport annuel d'activité et de s'assurer de la mise en place de contrôles internes et d'un processus adéquat de gestion des risques. Il doit également approuver le plan d'audit préparé par le Vérificateur général du Québec.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres, dont une majorité doit avoir le statut de membre indépendant. Le Comité doit compter parmi ses membres des personnes qui possèdent des compétences en matière comptable ou financière et au moins l'un d'eux doit être membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions. Au 31 mars 2020, le Comité est composé de trois membres, soit de M^{me} Johanne Jean, présidente, ainsi que de M. Rémy « Kak'wa » Kurtness et M^{me} Josée Bélanger, membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

15. Voir la section « Composition du conseil d'administration au 31 mars 2020 » à la page 79.

Sommaire des activités réalisées en 2019-2020

Le Comité a amorcé ses travaux en examinant les états financiers ainsi que le rapport d'activité de l'exercice clos le 31 mars 2019 et en recommandant leur adoption au conseil d'administration. Il a également recommandé au conseil d'administration d'adopter le Dossier d'affaires concernant le passage de la Société en mode infonuagique. Le Comité a approuvé le plan d'audit soumis par le Vérificateur général du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020. De plus, après examen des prévisions budgétaires 2020-2021, le Comité en a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Comité s'est assuré de la mise en place de mécanismes de contrôle interne et s'est intéressé de près à la démarche de gestion des risques implantée à la Société. Cette démarche a permis d'identifier les risques pour la Société ainsi que des mesures et des actions de contrôle à mettre de l'avant. Le Comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption du Plan de gestion intégrée des risques 2019-2020. Le Comité de vérification s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice. La présidente a fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mandat

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines contribue à élaborer et à mettre à jour les règles de gouvernance de la Société, veille à l'élaboration et à l'application du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société et produit les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres et du président-directeur général, ainsi que le plan d'effectif.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres, dont une majorité doit avoir le statut de membre indépendant. Au 31 mars 2020, le comité est composé de M^{me} Michèle Perron, présidente, de M^{me} Hélène Lauzon et de M^{me} Josée Bélanger.

Sommaire des activités réalisées en 2019-2020

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Comité a défini la programmation des formations pour les administrateurs, reçu le rapport de la responsable en éthique et fait un suivi du processus d'évaluation du conseil d'administration et de ses membres. Le comité s'est intéressé au rapport sur la gouvernance des sociétés d'État québécoises, réalisé par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques. À cet effet, des pistes d'amélioration ont été ciblées, dont l'ajout d'informations dans le rapport d'activité et sur le site Internet de la Société. Le comité a également recommandé au conseil d'administration l'adoption de modifications au règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration afin que la Société se dote de règles en cas d'absences répétées d'un administrateur aux séances.

Beaucoup de travail a été réalisé au cours de l'année relativement aux orientations pour la production du plan d'effectif. Le comité a ultimement recommandé au conseil d'administration l'approbation du Plan d'effectif 2020-2023. Il a également recommandé au conseil l'approbation de nouvelles descriptions d'emploi pour les postes de vice-présidences et, à la suite d'une démarche d'actualisation des valeurs, le choix de celles-ci. Le Comité a adopté une directive afin d'encadrer la préparation et la tenue des séances du conseil d'administration sur le territoire nordique. Chacune des politiques et des directives approuvées par le président-directeur général est portée à l'attention des membres du Comité. Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice. La présidente a fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2020



Élisabeth Blais
Présidente du conseil
d'administration

- Date de nomination initiale au conseil : 11 mars 2015
- Date de renouvellement : 5 juin 2019
- Date de fin du mandat : 4 juin 2024
- Statut : membre indépendante et provenant du territoire nordique
- Lieu de résidence : Sept-Îles

Diplômée de l'Université du Québec à Chicoutimi en 2019, M^{me} Blais est détentrice d'une maîtrise en gestion des organisations (MGO), maîtrise qu'elle a réalisée au cours des quatre dernières années parallèlement à ses activités d'entrepreneure et à ses implications. Elle est également détentrice d'un certificat en administration de l'Université du Québec à Rimouski.

M^{me} Blais a travaillé pendant près de 15 ans dans la fonction publique fédérale, dans le domaine des transports aériens. Depuis 1989, elle assure la direction générale de l'Hôtel Les Mouettes, à Sept-Îles, et en est propriétaire. Elle est également membre du Club Sélect Hôtelier du Québec (regroupement d'hôtels indépendants). M^{me} Blais a été présidente de la Chambre de commerce de Sept-Îles pendant deux ans à la fin des années 1990, présidente de l'Association régionale touristique de Duplessis ainsi que 1^{re} vice-présidente des Associations touristiques régionales associées du Québec de 2001 à 2004. De même, elle a été membre, puis présidente du conseil d'administration, de l'Administration portuaire de Sept-Îles de 2005 à 2008.

Autre conseil d'administration auquel le membre siège :

- Cégep de Sept-Îles



Patrick Beauchesne
Président-directeur général

- Date de nomination au conseil : 18 novembre 2019
- Date de fin du mandat : 17 novembre 2024
- Statut : membre
- Lieu de résidence : Québec

Détenteur d'un baccalauréat en aménagement des ressources forestières et d'une maîtrise en sciences forestières, M. Beauchesne a occupé différentes fonctions au sein du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En 1992, il obtient un premier mandat comme chargé de projet en cartographie écologique à la Direction de la conservation du patrimoine écologique, puis participe à plusieurs projets de connaissance pour la gestion intégrée des ressources forestières, la caractérisation écologique des bassins versants et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. En 2005, il devient chef du Service des écosystèmes et de la biodiversité, puis directeur général au sein de la Direction générale de l'écologie et de la conservation. En 2010 et 2015, il contribue à la préparation des objectifs de protection du territoire dans le cadre du développement du Plan Nord.

En 2014, M. Beauchesne est nommé sous-ministre adjoint au développement durable et à la qualité de l'environnement, puis sous-ministre en 2017.

M. Beauchesne est ensuite nommé secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif et secrétaire du Comité ministériel de l'Économie et de l'Environnement en 2019.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- QcRail
- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN)



Josée Bélanger

Membre du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et membre du Comité de vérification

- Date de nomination au conseil : 5 juin 2019
- Date de fin du mandat : 4 juin 2023
- Statut : membre indépendante et provenant du territoire nordique
- Lieu de résidence : Chibougamau

Diplômée de l'Université de Sherbrooke en administration des affaires, M^{me} Bélanger détient son titre de comptable professionnelle agréée (CPA) auditrice, comptable agréée (CA) depuis 1997. Dès la fin de ses études universitaires, elle travaille en cabinet comptable. Depuis 2008, elle est propriétaire de son cabinet. M^{me} Bélanger a été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes de la région Nord-du-Québec au cours des dernières années.

Autre conseil d'administration auquel la membre siège :

- FaunENord



Johanne Jean

Présidente du Comité de vérification

- Date de nomination initiale au conseil : 11 mars 2015
- Date de renouvellement : 5 juin 2019
- Date de fin du mandat : 4 juin 2023
- Statut : membre indépendante
- Lieu de résidence : Québec

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M^{me} Jean est détentrice d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval et d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

M^{me} Jean a été nommée présidente de l'Université du Québec en 2017, alors qu'elle occupait le poste de rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue depuis 2004. Précédemment, elle a été vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche au même établissement de 1999 à 2004 et professeure à l'Unité d'enseignement et de la recherche en sciences de la gestion à partir de 1992. De 1987 à 1992, elle a été chargée de projet dans des entreprises du secteur minier.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- Assemblée des gouverneurs, et son comité exécutif, de l'Université du Québec
- Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- Bureau des gouverneurs – Fondation Québec Philanthrope
- Commission des partenaires du marché du travail
- Fondation de l'Université du Québec
- Savoir média



Rémy « Kak'wa » Kurtness

Membre du Comité de vérification

- Date de nomination au conseil : 11 août 2015
- Date de fin du mandat : 10 août 2019
- Statut : membre indépendant et provenant du territoire nordique¹⁶
- Lieu de résidence : Mashteuiatsh

Détenteur d'un certificat en gestion des ressources humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi et d'un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Kurtness a d'abord travaillé pour le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1979 à 1983 comme directeur de programmes. De 1983 à 1990, il occupe les fonctions de directeur des ressources humaines du Conseil de la police amérindienne. Chef du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1989 à 1997, M. Kurtness conjugue alors ses fonctions à celles de président-directeur général de la Corporation de développement Pekuakamiulnuatsh. De 1997 à 2005, il agit à titre de négociateur en chef pour le Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan dans la négociation qui a conduit à la signature de l'entente de principe des Premières Nations de quatre communautés innues avec les gouvernements du Québec et du Canada. De 2006 à 2010, il revient au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à titre de directeur général. De 2010 à 2016, il travaille à titre de consultant et de négociateur. Depuis 2017, M. Kurtness est retraité.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- CégerNation inc.
- Club de Golf Domaine Lac-Saint-Jean
- Comité du Fonds de réserve, Traversée internationale du lac Saint-Jean
- Société de développement économique ilnu



Hélène Lauzon

Membre du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

- Date de nomination initiale au conseil : 11 mars 2015
- Date de renouvellement : 5 juin 2019
- Date de fin du mandat : 4 juin 2023
- Statut : membre indépendante
- Lieu de résidence : Montréal

M^{me} Lauzon a été nommée présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) en mai 2008. Le CPEQ constitue le porte-parole des entreprises du Québec dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Elle a pratiqué le droit de l'environnement chez Lavery, une importante firme d'avocats de Montréal, comme associée pendant plus de 20 ans. M^{me} Lauzon possède un baccalauréat en droit et une maîtrise en urbanisme. Elle est actuellement membre de plusieurs groupes de travail nationaux et provinciaux et fait valoir les préoccupations et les contributions des entreprises du Québec dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

M^{me} Lauzon siège au sein de divers conseils d'administration. Elle a également fait partie de divers groupes de travail. Entre autres, elle a été co-présidente du Comité-conseil sur les changements climatiques des différents ministres provinciaux de 2012 à 2018. Elle a coprésidé, en 2016 et en 2017, le Comité d'experts, mandaté par le ministre des Ressources naturelles du Canada d'émettre des recommandations sur la modernisation de la Loi sur l'Office national de l'énergie. Elle a également été nommée, en 2017, au Comité-conseil du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI), sur la croissance verte et les technologies propres. Depuis 2019, elle est membre du Groupe consultatif canadien sur l'environnement (GCCE) du ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

16. M. Kurtness est considéré comme un membre provenant du territoire, car il est natif de la communauté innue de Mashteuiatsh. Le nitassinan de cette communauté, qui fait l'objet d'une entente de principe avec les gouvernements du Québec et du Canada, est situé en majorité sur le territoire nordique.

Elle a aussi été nommée, en 2019, membre du Conseil consultatif sur le développement durable de la ministre d'Environnement et Changement climatique Canada.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- Administration portuaire de Montréal
- Association minière du Québec
- Conseil patronal de l'environnement du Québec



Michèle Perron
Présidente du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

- Date de nomination initiale au conseil : 11 mars 2015
- Date de renouvellement : 5 juin 2019
- Date de fin du mandat : 4 juin 2023
- Statut : membre indépendante et provenant du territoire nordique
- Lieu de résidence : Chibougamau

Diplômée de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en administration des affaires, M^{me} Perron est également détentrice de deux maîtrises, l'une en andragogie et l'autre en éducation. Tout au long de sa carrière, M^{me} Perron a travaillé dans le domaine de l'éducation sur le territoire nordique québécois. Successivement enseignante et conseillère pédagogique, elle devient, en 1988, directrice du Centre des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire de Chapais-Chibougamau. De 1998 à 2016, à titre de directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James, elle a dirigé la commission scolaire qui couvre le territoire le plus vaste au Québec. Elle agit maintenant à titre de consultante en gestion.



Michael Petawabano

- Date de nomination au conseil : 5 juin 2019
- Date de fin du mandat : 4 juin 2023
- Statut : membre provenant du territoire nordique
- Lieu de résidence : Mistissini

Fort de près de 30 ans d'expérience en développement local et régional, M. Petawabano est membre de la Nation crie de Mistissini. En 1983, il a obtenu un diplôme de formation professionnelle en charpenterie du Collège Canadore. Après cinq ans de travail au sein de la Nation crie de Mistissini, il s'est inscrit à l'École nationale de police du Québec, où il a été diplômé du programme de formation de base en Techniques policières. De 1987 à 2002, il a exercé les fonctions de directeur de la police dans sa communauté d'origine. De 2002 à 2015, M. Petawabano a travaillé comme coordonnateur des programmes territoriaux, en ciblant le développement sectoriel afin de favoriser l'essor de divers domaines dans l'ensemble du territoire d'Eeyou Istchee, y compris la construction, l'exploitation minière, la foresterie, le tourisme et les télécommunications. Au cours de cette période, il a également obtenu un mandat de quatre ans comme conseiller de bande pour la Nation crie de Mistissini. En 2015 et 2016, il a été directeur du développement communautaire pour la Nation crie de Mistissini. Il a contribué à la restructuration du département ainsi qu'à sa nouvelle planification stratégique. Depuis 2016, M. Petawabano remplit les fonctions de directeur général adjoint du gouvernement de la Nation crie.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- Comité d'examen de la Nation crie de Mistissini sur l'économie
- Conseil Cris-Québec sur la foresterie
- Conseil Cris-Québec sur l'économie forestière
- Réseau de communications Eeyou



Robert Prévost

- Date de nomination au conseil : 5 juin 2019
- Date de fin du mandat : 4 juin 2023
- Statut : membre provenant du territoire nordique¹⁷
- Lieu de résidence : Verdun

M. Prévost a un profil multidisciplinaire; il est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'agriculture et de l'environnement, d'un certificat en gestion d'entreprise et d'une maîtrise en administration publique. Il termine en ce moment une majeure en sciences économiques. Depuis dix ans, à titre d'employé et maintenant de partenaire de la firme de consultants Atmacinta, M. Prévost accompagne les élus de la Nation naskapie de Kawawachikamach dans le développement économique, social et environnemental de leur communauté et de leur territoire. Précédemment, il a travaillé à l'Union des producteurs agricoles pour la Fédération des producteurs maraîchers du Québec de 2004 à 2006, puis pour la Fédération des producteurs de bovins du Québec de 2008 à 2009, où il a occupé des fonctions liées au développement de la mise en marché et à l'agroenvironnement.



17. M. Prévost est considéré comme un membre provenant du territoire, car il a été nommé à titre de représentant de la Nation naskapie.

Compétences principales des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord

	Compétences ¹⁸	Patrick Beauchesne	Josée Bélanger	Élizabeth Blais	Johanne Jean	Rémy « Kak'wa » Kurtness	Hélène Lauzon	Michèle Perron	Michael Petawabano	Robert Prévost
1	Administration publique	✓*	✓		✓*		✓	✓	✓*	✓*
2	Connaissance de l'un des domaines suivants : minier, forestier, énergie, infrastructure, formation de la main-d'œuvre, santé publique, économie, tourisme	✓	✓*	✓*	✓*	✓	✓*	✓*	✓*	
3	Reconnu par une des quatre nations autochtones					✓*			✓*	✓*
4	Développement économique régional			✓*	✓	✓*			✓	
5	Administrateur, dirigeant, etc.		✓	✓*	✓*		✓*	✓*	✓	
6	Développement durable	✓*				✓*	✓*			✓*
7	Éthique, développement organisationnel, planification stratégique et ressources humaines	✓*		✓		✓	✓	✓*		
8	Vérification, gestion des risques, système de contrôle, optimisation des ressources et évaluation de programme		✓*		✓	✓				
9	Membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions		✓*							

* Principales compétences de l'administrateur

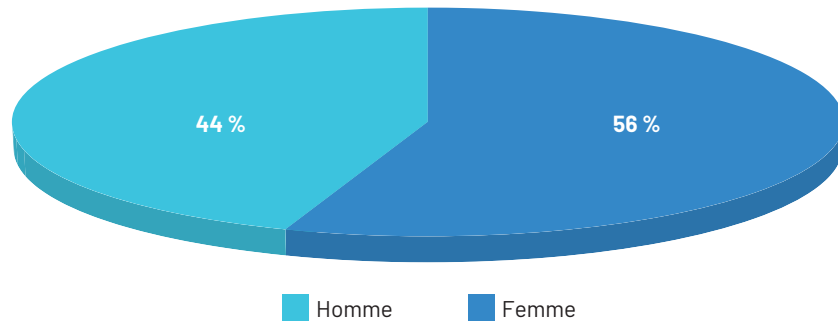
18. Selon le Profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (adopté en avril 2017), les administrateurs doivent détenir au moins trois de ces caractéristiques spécifiques. Le document, disponible sur le site Internet de la Société du Plan Nord, prévoit également un profil commun comprenant des caractéristiques préalables requises pour tous les membres.

Ancienneté des membres du conseil d'administration

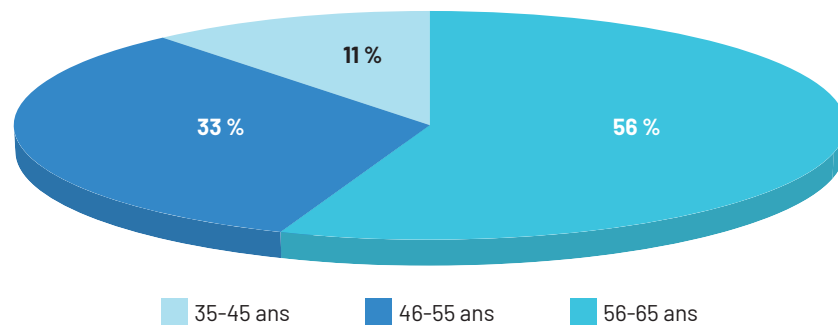
En poste depuis	Patrick Beauchesne	Josée Bélanger	Élizabeth Blais	Johanne Jean	Rémy « Kak'wa » Kurtness	Hélène Lauzon	Michele Perron	Michael Petawabano	Robert Prévost	
Moins d'un an	✓	✓						✓	✓	44 %
2 à 3 ans										0 %
4 à 5 ans			✓	✓	✓	✓	✓			56 %

Parité au sein du conseil d'administration et profil générationnel de ses membres

Parité homme-femme



Profil générationnel



Assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités

	Patrick Beauchesne	Josée Bélanger	Élizabeth Blais	Marcel Cadoret	René Dufresne	Jonathan Gignac	Johanne Jean	Rémy « Kak'wa » Kurtness	Hélène Lauzon	Michèle Perron	Michael Petawabano	Robert Prévost
Conseil d'administration Séance ordinaire (7 séances)	3/3	6/6	6/7	1/1	1/1	2/2	6/7	7/7	4/7	6/7	2/6	6/6
Conseil d'administration Séance extraordinaire ¹⁹ (2 séances)	-	2/2	2/2	1/1	-	1/2	2/2	1/2	1/2	2/2	1/2	2/2
Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines Séance ordinaire (3 séances)	1/1	1/1	3/3	-	1/1	1/1	-	-	3/3	3/3	-	-
Comité de vérification Séance ordinaire (3 séances)	2/2	2/2	2/3	-	0/1	-	3/3	3/3	-	1/1	-	-

En 2019-2020, le conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, a approuvé des modifications au *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* afin de se doter d'une politique en cas de faible taux de participation des administrateurs aux réunions.

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine. L'article 33 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général.

Formation

La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de mettre en œuvre un programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil. Le Programme de formation continue des administrateurs de la Société prévoit trois grands thèmes autour desquels sont articulées les programmations annuelles : 1) cadre de gouvernance de la Société du Plan Nord; 2) fonctionnement de l'État québécois et impacts sur la Société du Plan Nord; et 3) domaines d'affaires et secteurs d'activité de l'organisation²⁰. Cette année, les thèmes 2 et 3 ont fait l'objet de formations auxquelles étaient conviés tous les administrateurs. Le 24 octobre 2019, sept des neuf membres ont participé à une formation de nature juridique d'une durée de 2 h 30 sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire. Le 12 décembre, six membres ont assisté à une présentation de 1 h 30 sur les rôles et les responsabilités du conseil d'administration.

19. Les séances extraordinaires sont des séances supplémentaires qui ne sont pas prévues au calendrier régulier des rencontres. Elles sont nécessaires pour gérer des situations qui nécessitent un traitement urgent et qui ne peuvent attendre la prochaine séance ordinaire du conseil. Le délai de convocation de ce type de séance, conformément au *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*, est moindre, pouvant aller de quelques jours à six heures avant la séance.

20. Le Programme de formation continue et d'accueil des administrateurs de la Société du Plan Nord est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/ca/>.

Assemblée des partenaires

La Société est appuyée dans la réalisation de sa mission par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des régions du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés. En 2019-2020, chaque région, chaque Première Nation et les Inuit ainsi que chaque secteur d'activité du territoire étaient représentés.

L'Assemblée des partenaires a pour fonction de donner son avis au ministre responsable de la Société du Plan Nord et à la Société sur toute question que le ministre ou la Société lui soumet relativement à sa mission et à ses activités. Elle peut également, de sa propre initiative, donner des avis et faire des recommandations.

Dans la réalisation de son mandat, l'Assemblée des partenaires vise à :

- impliquer les populations locales, les Premières Nations concernées, les Inuit et les intervenants des secteurs visés dans la définition et la mise en œuvre des orientations relatives au développement nordique;
- favoriser la concertation et un dialogue continu avec les partenaires des territoires nordiques.

Liste des membres de l'Assemblée des partenaires

En date du 31 mars 2020

Organismes	Représentants
Nations autochtones	
Élu d'une communauté de la Nation innue	En rotation
Élu d'une communauté de la Nation innue	En rotation
Naskapis : chef de la Nation naskapie de Kawawachikamach	Noah Swappie
Naskapis : président de la Société de développement des Naskapis	Paul Mameanskum
Cris : Grand Conseil des Cris du Québec, Grand Chef	Abel Bosum
Cris : Grand Conseil des Cris du Québec, Grande Chef adjointe	Mandy Gull
Inuit : vice-présidente au développement économique, Société Makivik	Maggie Emudluk
Inuit : présidente de l'Administration régionale Kativik	Jennifer Munick
Région Eeyou Istchee Baie-James	
Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James : présidente	Manon Cyr (présidente de l'Assemblée des partenaires)
Administration régionale Baie-James : président	René Dubé
Région de la Côte-Nord	
Maire de Sept-Îles	Réjean Porlier
Maire de Baie-Comeau	Yves Montigny
Préfet de la MRC de Caniapiscau	Martin St-Laurent
Préfet de la MRC de Minganie	Luc Noël

Organismes	Représentants
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	
Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine	Luc Simard
Secteur mines	
Association minière du Québec : présidente-directrice générale	Josée Méthot
Association de l'exploration minière du Québec : directrice générale	Valérie Fillion
Secteur forêt	
Conseil de l'industrie forestière du Québec : président-directeur général	Denis Lebel
Secteur énergie	
Hydro-Québec Production : chef de projets de développement, Direction de la planification de la production	Josée Pilon
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) : président-directeur général	Jean-François Samray (vice-président de l'Assemblée)
Secteur tourisme	
Association crie de pourvoirie et de tourisme – Tourisme Eeyou Istchee : directrice générale	Robin McGinley
Secteur faune	
Université Laval : professeur titulaire	Steeve Côté
Secteur environnement	
Société pour la nature et les parcs – Section Québec (SNAP Québec) : directeur général	Alain Branchaud
Fonds mondial pour la nature – WWF : spécialiste principal, espèces et écosystèmes arctiques	Brandon Laforest
Secteur santé	
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik : directrice générale	Minnie Grey
Secteur éducation	
Service de la formation professionnelle et Centre de formation professionnelle de la Baie-James : directrice	Sonia Caron
Secteur main-d'œuvre	
Retraité : ancien directeur régional du ministère du Travail, de l'Emploi et des Services sociaux	Ghislain Desjardins
Secteur connaissances et recherche	
Université Laval : rectrice	Sophie D'Amours
Secteur culture	
Institut Tshakapesh : directrice générale	Marjolaine Tshernish

Structure administrative de la Société du Plan Nord²¹

Le Bureau du président-directeur général

Le président-directeur général (PDG) assume la direction de la Société du Plan Nord. Il est responsable de toutes les questions relatives aux affaires de la Société et aux stratégies pour son développement. Il est membre du conseil d'administration et, à ce titre, il assure la liaison entre le conseil et le volet administratif de la Société. Il est assisté par le vice-président Infrastructures et Investissements stratégiques ainsi que par la directrice générale de l'administration et du soutien à la gouvernance. Il est également assisté par la direction générale des relations territoriales et gouvernementales.

Le Bureau du PDG est responsable de l'ensemble des activités de la Société concernant les communications et les relations publiques, dont la planification et l'organisation des activités de communication, les relations avec les médias et la diffusion de l'information numérique.

Il assure également les liens stratégiques entre la Société du Plan Nord et le cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, responsable de la Société du Plan Nord. Par ailleurs, le Bureau du PDG est responsable des relations internationales, intergouvernementales et des affaires autochtones.

Il est également assisté du Bureau de commercialisation qui, par son mandat, accompagne les fournisseurs, les donneurs d'ordres et les promoteurs de projets majeurs ainsi que les investisseurs – tant au Québec qu'à l'étranger – dans leur développement des affaires sur le territoire nordique.

Le Bureau réalise également des mandats prioritaires, *ad hoc* et complexes, et participe à la réalisation de certains projets de nature horizontale et stratégique.



© Mathieu Dupuis

21. Au 1^{er} avril 2020, une nouvelle structure administrative a été mise en place à la Société du Plan Nord. La nouvelle structure prévoit notamment une deuxième vice-présidence.

La vice-présidence Infrastructures et Investissements stratégiques

La vice-présidence Infrastructures et Investissements stratégiques (VPIIS) a pour mandat de contribuer à l'émergence du potentiel économique du Nord par diverses interventions visant à créer un climat propice à la mise en valeur des ressources naturelles et au développement économique. La VPIIS s'affaire également à planifier, à développer et à assurer la pérennité des infrastructures socioéconomiques d'envergure nécessaires à la réussite du Plan Nord, soit principalement en matière de transport de personnes et de marchandises, de production énergétique et de télécommunications. De plus, la VPIIS coordonne la réalisation de projets économiques majeurs et travaille à leur montage financier en ayant pour objectifs de maximiser les retombées économiques sur le territoire nordique et pour le Québec tout entier.

Direction générale des relations intergouvernementales et territoriales

La Direction générale des relations intergouvernementales et territoriales (DGRIT) s'assure, en partenariat avec le Bureau du président-directeur général (BPDG), d'une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires du territoire nordique. Elle suit la mise en œuvre des ententes conclues avec les ministères et les organismes pour la réalisation des priorités d'action prévues dans le Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020 sous leur responsabilité. En 2019-2020, elle a consacré une part de ses actions à coordonner, avec les partenaires de la Société du Plan Nord, l'élaboration du futur Plan d'action nordique 2020-2023. La DGRIT soutient également l'Assemblée des partenaires dans ses travaux, l'instance-conseil privilégiée du gouvernement en matière de développement nordique.

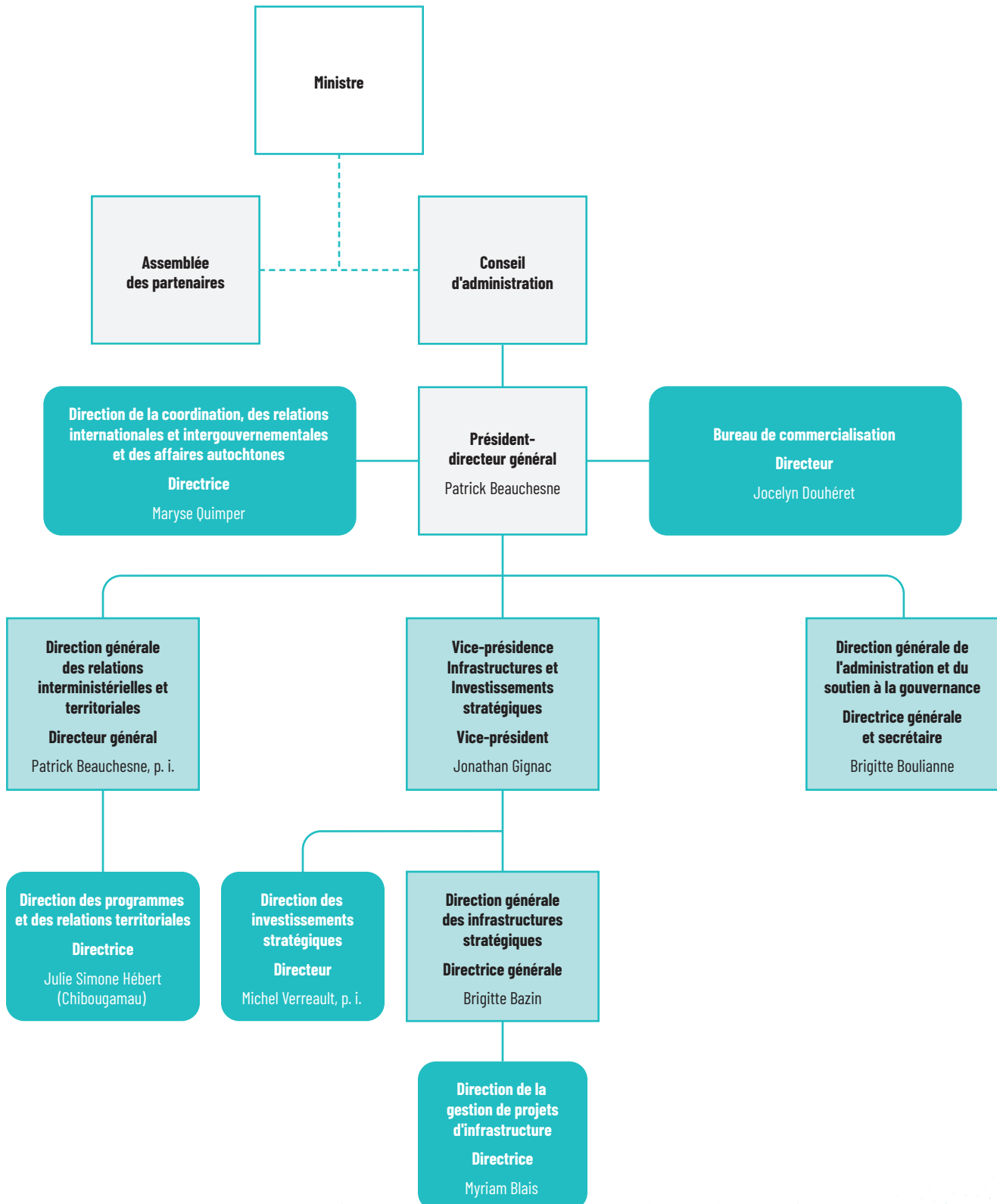
Au sein de la DGRIT, la Direction des programmes et des relations territoriales assure la gestion des programmes d'aide financière qui visent à soutenir le développement socioéconomique et la conservation de l'environnement des communautés nordiques. L'équipe, répartie sur le territoire d'application dans quatre bureaux (Sept-Îles, Baie-Comeau, Roberval et Chibougamau), s'implique auprès des partenaires ministériels et des organismes du milieu afin de les accompagner dans la planification et la mise en œuvre de projets adaptés aux réalités nordiques, en accord avec la mission de la SPN.

La Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance

La Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance (DGASG) offre l'expertise et les services requis en matière de ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles ainsi que le soutien aux activités du conseil d'administration et de ses comités. Elle assure la réalisation des documents liés à la gestion axée sur les résultats, dont le plan stratégique et le rapport d'activité annuel, et la conformité de la Société à son environnement réglementaire et législatif. De plus, la DGASG veille au développement organisationnel en matière d'éthique, de transparence, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. En 2019-2020, la DGASG a poursuivi l'élaboration et la consolidation des activités de la Société sur le plan administratif par la réalisation, entre autres, des éléments suivants :

- Plan de gestion intégré des risques 2019-2021
- Cadre de gestion de la sécurité de l'information
- Implantation d'un outil de gestion des demandes en ressources matérielles
- Mise en place d'une procédure de traitement des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public
- Adoption d'orientations pour l'élaboration du Plan d'effectif 2020-2023 et élaboration du plan
- Déploiement des mesures relatives à la COVID-19
- Processus participatif d'actualisation des valeurs de la Société du Plan Nord
- Optimisation du processus de reddition de comptes pour un programme d'aide financière

Organigramme de la Société au 31 mars 2020



Rémunération des dirigeants pour l'exercice 2019-2020

Dans le tableau qui suit, la Société du Plan Nord rend compte de la rémunération de ses dirigeants.

Nom et fonction	Rémunération versée		Autres avantages			Rémunération totale
	Salaire	Variable	Assurances collectives	Régime de retraite	Allocation automobile	
Patrick Beauchesne ²² Président-directeur général	85 841,72 \$	-	814,52 \$	7 575,60 \$	3 395,67 \$	97 627,51 \$
René Dufresne ²³ Président-directeur général	59 307,75 \$	-	616,26 \$	3 239,49 \$	-	63 163,50 \$
Jonathan Gignac Vice-président Infrastructures et Investissements stratégiques	212 906,25 \$	-	1 951,35 \$	18 226,96 \$	-	233 084,56 \$
Brigitte Boulianne Directrice générale de l'administration et du soutien à la gouvernance	147 124,07 \$	-	754,18 \$	14 587,91 \$	-	162 466,16 \$
Jocelyn Douhéret Directeur du Bureau de commercialisation	136 014,89 \$	-	2 306,28 \$	13 843,30 \$	-	152 164,47 \$

Le Vérificateur général du Québec a procédé aux travaux d'audit externe et aucuns honoraires ne lui ont été versés par la Société.

5.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Diffusion de documents ou de renseignements

En application des obligations de diffusion proactive de l'information prévues dans le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, la Société a notamment déposé sur son site Internet les réponses aux demandes d'accès qu'elle a reçues ainsi que des documents relatifs à ses dépenses.

Accès aux documents

Au cours de l'année 2019-2020, la Société a reçu et traité deux demandes d'accès conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Celles-ci portaient sur des documents de nature administrative. Le tableau ci-dessous détaille les demandes en fonction des réponses fournies aux demandeurs.

22. M. Beauchesne a été nommé le 18 novembre 2019. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2019-2020 est de 230 091 \$.

23. M. Dufresne a quitté ses fonctions le 19 juin 2019. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2019-2020 est de 210 212 \$.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	2
---------------------------------	---

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	1	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	2	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	1	0	0	
Partiellement acceptée	0	0	0	
Refusée (entièrement)	0	0	0	
Autres	1	0	0	Art. 23, 24, 25, 48 et 49

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et aucun avis de révision n'a été reçu de la Commission d'accès à l'information.

Protection des renseignements personnels

Conformément au 2^e paragraphe de l'article 2 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est constitué au sein de la Société. Ce comité est composé du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, du responsable de la sécurité de l'information et du responsable de la gestion documentaire.

5.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

En 2019-2020, la Société du Plan Nord a obtenu l'avis officiel de l'Office québécois de la langue française. Sa politique linguistique institutionnelle a été approuvée en octobre 2019.

La politique linguistique de la Société du Plan Nord prend en compte les conditions particulières liées à l'usage de l'anglais dans ses relations avec certaines de ses clientèles, notamment les principaux signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois ainsi que les entreprises étrangères désirant faire affaire au Québec.

Avant l'adoption de sa politique officielle, la Société suivait les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration publique.

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : 1	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Non
Si oui, expliquez lesquelles : Le personnel s'adresse directement au mandataire en cas de question.	

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 17 octobre 2019	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Question	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	
Si oui, expliquez lesquelles : Le 4 novembre 2019, le président-directeur général a fait parvenir à tous les membres du personnel un courriel annonçant l'adoption de sa première politique linguistique. Le lendemain, un article a également été publié sur l'intranet de la Société où la politique linguistique peut être consultée en tout temps dans son intégralité.	Oui

